

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY**  
**Service ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

Maison de l'eau et de l'assainissement  
PAE Monplaisir  
64800 BENEJACQ

---

**Rapport annuel sur le Prix  
Et la Qualité du Service**

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
DES EAUX USEES**

***Exercice 2018***



*Création des canalisations d'assainissement des eaux usées à Beuste  
(et renforcement de la conduite d'eau en tranchée commune)*

*En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Arrêté du 2  
Décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007.*

# Année 2018

## PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement, est un rapport obligatoire.

« *Le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers* » (Conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007, pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

### A destination des usagers

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau de la Communauté de Communes et dans les mairies.

### Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

### Présenté avant le 30 juin

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 juin 2019.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent à la Communauté de Commune est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus de la Communauté de Commune du Pays de Nay, soit au plus tard le 31 décembre 2019.

### Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

# SOMMAIRE

<b>I / Généralités</b> .....	<b>5</b>
<b>II / Présentation du service</b> .....	<b>7</b>
<b>1 - Organisation</b> .....	<b>7</b>
<b>2 - Fonctionnement</b> .....	<b>7</b>
<b>3 - Bilan des activités 2018</b> .....	<b>8</b>
1) Avis sur documents d'urbanisme .....	8
2) Contrôles en assainissement collectif .....	8
3) Intervention sur le réseau .....	9
<b>4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement</b> .....	<b>10</b>
<b>5 - Le système d'assainissement</b> .....	<b>11</b>
<b>III / Indicateurs descriptifs du système</b> .....	<b>13</b>
<b>1 - Linéaire des réseaux</b> .....	<b>13</b>
<b>2 - Ouvrages d'épuration</b> .....	<b>15</b>
1) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration .....	16
2) Charges de référence en entrée des stations d'épuration .....	16
3) Obligations de résultat par temps sec .....	16
<b>3 - Autres ouvrages</b> .....	<b>17</b>
1) Postes de relèvement .....	17
2) Déversoirs d'orage.....	17
<b>4 - Nombre d'abonnés et volumes</b> .....	<b>18</b>
<b>5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC</b> .....	<b>22</b>
<b>6 - Déversement des eaux usées non domestiques</b> .....	<b>22</b>
<b>IV/ Indicateurs de performance</b> .....	<b>24</b>
<b>1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2018</b> .....	<b>24</b>
1) Charges en entrée de station d'épuration .....	24
2) Rendements épuratoires.....	26
3) Les sous-produits d'épuration.....	29
4) Consommation énergétique.....	31
5) Prime à la performance épuratoire.....	35
<b>2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU</b> .....	<b>36</b>
<b>3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau</b> .....	<b>36</b>
<b>4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</b> .....	<b>37</b>
<b>5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel</b> .....	<b>37</b>
<b>6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage</b> .....	<b>37</b>
<b>7 - Taux de débordement chez les usagers</b> .....	<b>37</b>
<b>8 - Taux de renouvellement des réseaux</b> .....	<b>37</b>
<b>9 - Linéaire réhabilité</b> .....	<b>38</b>
<b>10 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions</b> .....	<b>38</b>
<b>11 - Traitement des DT/DICT/ATU</b> .....	<b>41</b>
<b>12 - Contrôle des travaux de lotissements – contrôle par SEAPAN</b> .....	<b>41</b>

13 - Création de réseaux d'assainissement (petits et grands projets) .....	42
14 - Etudes Grands Projets /Marchés de travaux EU .....	42
15 - Taux de réclamation.....	42
<b>V / Indicateurs financiers.....</b>	<b>43</b>
1 - Prix du service.....	43
2 - Redevance assainissement.....	43
3 - Budget du Service assainissement 2018.....	43
4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement.....	45
5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité .....	45
6 – Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes .....	45
7 - Autres Tarifs.....	
1) Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) .....	
2) Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques : .....	
<b>VI / AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>48</b>
1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement .....	48
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs.....	48
1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BRUGES .....	48
2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON.....	48
3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de LESTELLE.....	49
4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS.....	49
5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT .....	49
6) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT .....	50
7) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX.....	50
3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement.....	50
<b>VII / Objectifs du SERVICE ASSAINISSEMENT pour l'année 2019 .....</b>	<b>52</b>
1 - Travaux et contrôles .....	52
2 - Études et prospectives .....	52
3 - Fonctionnement du service.....	52
<b>ANNEXES .....</b>	<b>53</b>
Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme.....	54
Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2018 .....	55
Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux 2018-2019.....	60
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement .....	61
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN .....	62
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques .....	63
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs .....	65
Annexe 8 : Indicateurs de performance.....	67
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2018 .....	69
Annexe 10 : Facture 2018.....	71

# Glossaire

- STEP** STation d'EPuration
- 1 EH** Un Équivalent Habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO<sub>5</sub>/jour soit 21,6 kg de DBO<sub>5</sub>/an.
- DBO<sub>5</sub>** Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours. Elle mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.
- DCO** Demande Chimique en Oxygène. Elle représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.
- MES** Matière En Suspension. Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est la formation de sédiments et d'écran empêchant la bonne pénétration de la lumière, ainsi que le colmatage des branchies des poissons. Les MES peuvent constituer une réserve de pollution dans les sédiments.
- NGL** Azote GLobal contenu dans l'eau = formes réduites (NTK) et oxydées de l'azote (azote nitreux et azote nitrique).
- NTK** Azote Total Kjeldalh = formes réduites de l'azote qui sont l'azote organique (protéines, acides aminés, urée, hydrazine...) et l'azote ammoniacal.
- Siccité** Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux



*Travaux à Beuste (création du réseau de collecte EU)*

## I / GENERALITES

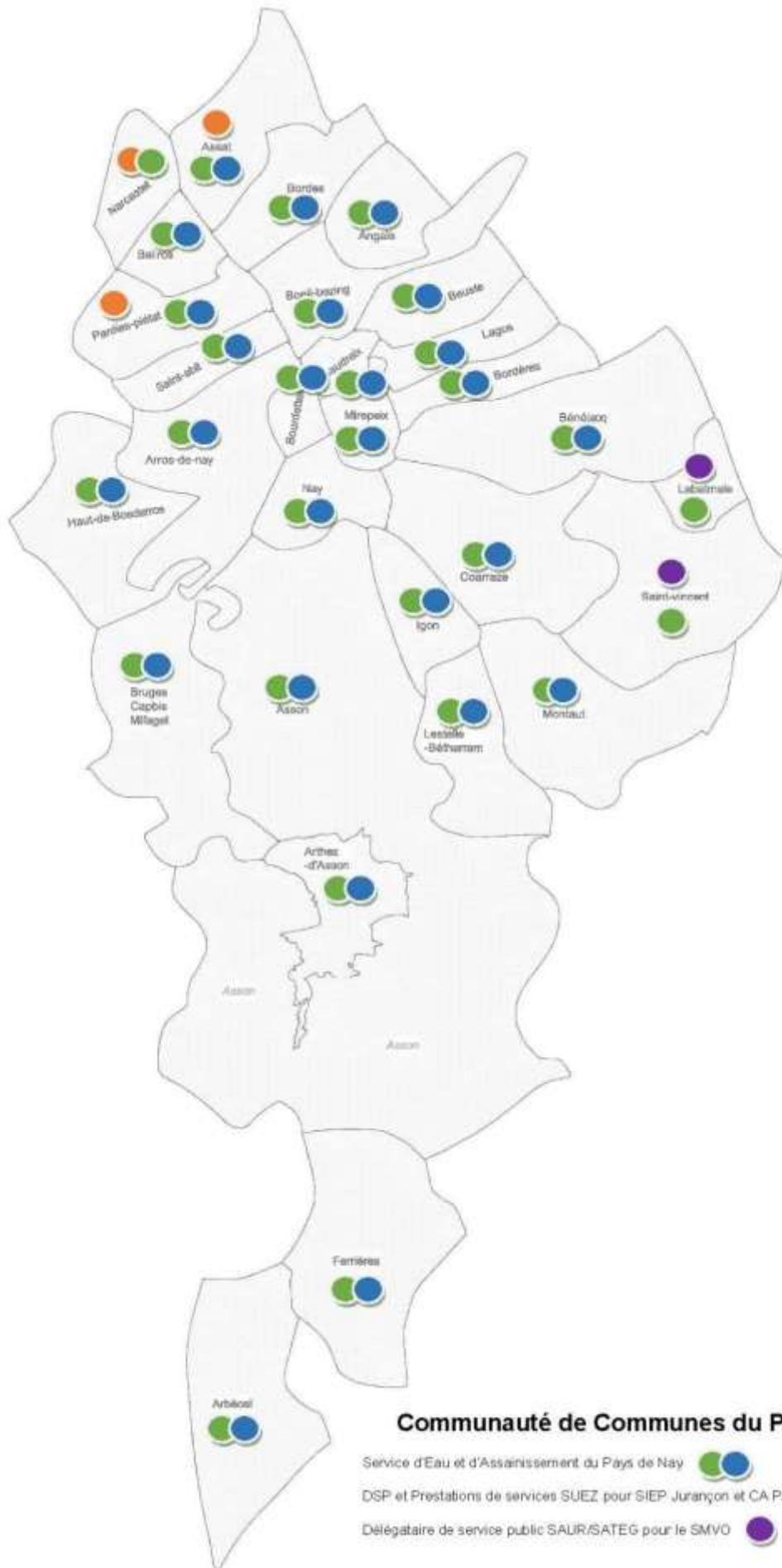
Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées.

Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif **sur les 29 communes adhérentes** et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN).

Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le service assainissement de la Communauté de communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 29 communes du territoire mais particulièrement sur celles déjà desservies, ou en passe de l'être, par l'assainissement collectif soit réellement 24 communes : Angaïs, Arros-de-Nay, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Haut-de-Bosdarros, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat, Saint-Abit, Narcastet.

Comme illustré sur **la carte page suivante**, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.



*Périmètre Intercommunal – Assainissement Collectif et Eau Potable – 1<sup>er</sup> janvier 2018*

## II / PRESENTATION DU SERVICE

### 1 - Organisation

Le personnel du Service Eau et Assainissement Collectif de la CCPN est composé de 18 ETP. Pour le service assainissement collectif, il représente **8 ETP**.

- 1 ingénieur principal en charge de la Direction du service,
- 2 techniciens Principaux en charge des services travaux et exploitation,
- 3 adjoints administratifs
- 3 adjoints techniques

### 2 - Fonctionnement

Le Service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des « **unités opérationnelles** » exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public.
- **Le service administratif et financier** (et GRC gestion relation clientèle),
- **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
- **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
  - ⇒ **L'unité SPANC (+ 2 ETP)**,
  - ⇒ **L'unité Police de branchements**, (*diagnostic à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements...*).
- **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.
- **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
  - ⇒ Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
  - ⇒ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pays.
  - ⇒ *L'aménagement des bassins versants*
  - ⇒ *L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau*
  - ⇒ *La défense contre les inondations*
  - ⇒ *La protection et la restauration des zones humides*

D'une manière générale, pour les deux attributions précitées, ce service de la Communauté de communes est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;

- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à sa disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur. Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

### **3 - Bilan des activités 2018**

#### ***1) Avis sur documents d'urbanisme***

Le service émet des avis sur l'assainissement, joints aux autorisations de construire et de lotir, ainsi qu'aux certificats d'urbanisme et déclarations de travaux. Pour l'année 2018, le nombre et le type de dossiers instruits ont été les suivants :

- **241 avis sur documents d'urbanisme (CU, PC, DP, PA) (Annexe 1), contre 227 en 2017, 360 en 2016, 410 en 2015 et 358 en 2014, soit une nette diminution (tri efficace d'avis non nécessaires).**

De plus, **298 enquêtes de raccordement** (branchements neufs et contrôles de vente) ont été réalisées en **2018** afin de renseigner les particuliers sur leurs raccordements au réseau d'assainissement collectif. Ces enquêtes sont réalisées à la demande des notaires ou des agences immobilières dans le cadre de la vente d'une habitation.

Ci-dessous le nombre de contrôle de raccordement dans le cadre de ventes immobilières ou de contrôles de branchements neufs.

Communes	Nombre d'enquêtes de raccordement 2014	Nombre d'enquêtes de raccordement 2015	Nombre d'enquêtes de raccordement 2016	Nombre d'enquêtes de raccordement 2017	Nombre d'enquêtes de raccordement 2018	
					neuf	ventes
Angais	3	8	10	9	7	3
Arros-de-Nay	4	2	4	3	3	2
Assat	2	0	3	1	4	1
Asson	10	10	16	59	3	18
Baliros	2	2	3	5	1	5
Baudreix	0	1	5	9	5	2
Bénéjacq	18	20	31	84	7	21
Beuste	0	0	0	0		
Boeil-Bezing	3	5	8	13	16	8
Bordères	1	0	0	0		1
Bordes	23	15	34	43	19	18
Bourdettes	2	2	6	7		4
Bruges			3	4		6
Coarraze	8	9	17	21	3	24
Igon	1	3	11	9	5	3
Lagos	0	0	0	0		
Lestelle						1
Mirepeix	11	12	10	20	3	21
Montaut	2	1	60	62	11	4
Nay	25	27	30	40	1	52
Narcastet						8
Pardies-Piétat	0	4	3	3	1	3
Saint-Abit	1	3	4	3	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>124</b>	<b>258</b>	<b>395</b>	<b>91</b>	<b>207</b>
					<b>298</b>	

## 2) Contrôles en assainissement collectif

Tous les **nouveaux raccordements** des constructions, font l'objet d'une **demande de raccordement** au réseau public et d'un **contrôle** afin de respecter les prescriptions techniques imposées par le règlement de service : diamètre, pente, nature des canalisations, présence des regards, étanchéité du branchement.

Le SEAPaN peut assurer le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages de branchements réalisés, même en partie privée, et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Afin de mener à bien la mission de police des réseaux et des branchements, et depuis l'arrivée de l'adjoint technique en juillet 2013, des contrôles de raccordement au réseau de collecte sont réalisés. Une bonne partie de ces contrôles interviennent dans le cadre de **vente de biens immobiliers (207 en 2018 contre, 170 en 2017)**. Il s'agit également de recouvrir la PFAC en réalisant le contrôle effectif de raccordement pour déclencher ensuite la facturation de cette participation. Il a été réalisé **91 contrôles de raccordements neufs** au réseau pour permettre de facturer cette PFAC.

Un total de **298** contrôles sur l'année 2018 ont donc été réalisés.

## 3) Interventions sur le réseau

Les agents du service interviennent sur le réseau pour résoudre les dysfonctionnements du système de collecte et pour assurer la prévention sur le réseau.

La nature des prestations réalisées peut être :

- Le curage des réseaux,
- Le débouchage des collecteurs et des branchements particuliers sous le domaine public,
- Le contrôle de fonctionnement et les réparations électromécaniques des postes de relevage,
- Les réparations des branchements particuliers en limite de propriété,
- Les petites réparations sur les collecteurs principaux (affaissements, casses) et sur les ouvrages annexes (tampons).

Ces interventions sont réalisées sur l'ensemble des ouvrages (tampons, canalisations, postes de relèvement, déversoirs d'orage...) et sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif eaux usées). Le tableau suivant répertorie le nombre d'interventions par commune et par catégorie d'intervention :

Communes	Nombre d'interventions agents SEAPAN	Interventions par catégorie				
		Curage (ml)	Débouchage (Nbre de brancht) par prestataire privé (SUEZ)	ITV (ml)	Entretiens PR prestataires (nombre de PR nettoyés, 1 à 2 interventions par an et par PR)	Maintenance préventive PR SEAPaN
ANGAIS	0	/	/	/	/	/
ARROS-DE-NAY	1	45	1	/	2	2
ARTHEZ D'ASSON	0	/	/	/	/	/
ASSAT	0	/	/	/	/	/
ASSON	3	100	1	/	2	2
BALIROS	2	100	1	/	2	2
BAUDREIX	1	80	1	/	4	2
BENEJACQ	5	2079,65	2	2116,45	11	7
BEUSTE	0	/	/	/	/	/
BOEIL-BEZING	1	75	1	/	/	/
BORDERES	0	/	/	/	/	/
BORDES	1	300	2	/	9	5
BOURDETTES	1	300	1	/	4	3
BRUGES		/	/	/	1	1
COARRAZE	4	600	1	/	4	2
HAUT-DE-BOSDARROS	0	/	/	/	/	/
IGON	1	5	1	/	8	4
LESTELLE	2	92	1	/	2	2
MIREPEIX	1	200	1	/	4	2
MONTAUT	1	/	/	/	10	5
NAY	4	180	1	/	4	2
PARDIES PIETAT	2	95	/	/	2	1
SAINT ABIT	0	/	/	/	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>4351,65</b>	<b>15</b>	<b>2116,45</b>	<b>71</b>	<b>43</b>

Voir **Annexe 2** pour détails.

## **4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement**

### **Programmation des travaux :**

Une programmation annuelle des travaux, fidèle au schéma directeur visé en 2011, a été adoptée lors de l'établissement du budget prévisionnel de 2017. Celle-ci constitue la ligne directrice des

investissements engagés pour l'année 2017, sous réserve de l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

La liste des travaux pour l'année 2017 est disponible en **Annexe 3**.

**Le montant annuel des travaux d'investissement (2315) pour l'exercice 2018 s'élève à 2 343 664.51 €HT.**

Opération	€ HT
BAUDREIX - CREATION RESEAU EU – TRANCHE 1	798 708,60
BEUSTE – CREATION RESEAU EU – TRANCHE 1 2018	786 602,96
ASSON – EXTENSION RESEAU EU – RUE PYRENEES	54 016,71
BRUGES – EXTENSION RESEAU EU – CH ARTIGOTS	33 515,07
TRANSIT BEUSTE / BOEIL-BEZING – RESEAU EU REFOULE	446 289,10
Petits travaux divers sur réseaux EU	19 195,35
Petits travaux divers sur réseaux EU	7 656,00
Petits travaux divers sur réseaux EU	18 430,02
TRANSIT BEUSTE / BOEIL-BEZING – RESEAU FTTH (CCPN) Budget 310	179 250,70
	<b>2 343 664,51</b>

## **5 - Le système d'assainissement**

- Environ **190 kilomètres** de réseau d'assainissement gravitaire et 25 km de refoulement soit 215 km de réseau EU.
- **7** stations d'épuration : Asson, Baliros, Bruges, Lestelle, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix (les 7 en régie directe),
- **54** postes de relevage,
- **11** déversoirs d'orage.

La capacité de traitement de l'ensemble des stations d'épuration est de **41 450 Équivalents Habitants (EH)** et se décompose comme suit :

- Station de Bruges : **450 EH**
- Station d'Asson : **1 000 EH**
- Station de Lestelle : **1 200 EH**
- Station de Baliros : **1 800 EH**
- Station de Montaut : **2 000 EH**
- Station d'Assat : **15 000 EH**
- Station de Baudreix : **20 000 EH**

Les travaux d'agrandissement de la station de Baudreix qui se sont terminés en tout début d'année 2018 (agrandissement à 20 000EH) ont permis de récupérer les effluents de la commune de Bénéjacq avec la transformation de l'ancienne STEP de Bénéjacq en poste de relevage, ce qui a permis de supprimer tous les rejets d'eaux usées au cours d'eau du Lagoin.

La station d'Assat, quant à elle, devra prochainement recueillir les effluents des communes de Beuste, Lagos et Bordères. Les travaux d'extension de la STEP d'Assat, avec le passage de 5 600EH à 15 000EH, se sont terminés au mois d'avril 2016.



*Bassin d'aération – plateforme des Trommels (tamis à tambours) et compresseurs à vis pour l'oxygénation du bassin dans le local - STEP de Baudreix*



*Presse à vis à la STEP de Baudreix*

### III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

#### 1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire total est d'environ 215 km et se répartit comme suit :

Gravitaire : 190 km

Refoulement : 25km

Le **tableau page suivante** présente le détail des ouvrages d'assainissement de la CCPN.

COMMUNE	INVENTAIRE DES OUVRAGES EXISTANTS EU CCPN-SEAPaN au 15/03/2019																		
	TOTAL	COLLECTEUR PRINCIPAL gravitaire	REFOULEMENT			OUVRAGES DE DELESTAGE				Nb Point		BASSIN TAMPON		STATION EUPRATION					
	Linéaire Réseau grav+refoulement (ml)	Linéaire (ml)	Linéaire (ml)	Nb de PR	Noms des PR	Nb TP (PR)	NB DO (Réseau)		Nb By-Pass STEP	Sur DO/PR	STEP amont/aval	Type	Capacité (3)	Type	Lieu	Capacité nominale (EH)	Traitement des boues	Nom cours d'eau récepteur	
<b>ASSAT</b>																			
ANGAIS	7 050	7 050																	
ASSAT	2 290	1 740	550	1	ZA Clément Ader	1	(PR ZA C. ADER)												
BOEIL-BEZING	12 345	12 195	150	1	Lot Clos des Camélias (privé sous gestion CCPN)					3	CIRCULAIRE	700	BAAP	ASSAT	16 500	PRESSE A VIS	GAVE PAU		
BORDES	23 562	22 712	850	3	Les Granges Lot Les Prairies Lot Cabalrios (privé sous gestion CCPN)														
BEUSTE (PROJET)	8 195	4 808	3 387	4	PR 1 TRANSIT (BEUSTE LAGOS BORDERES) PR 2 Moulin/Pêcheurs (PRO) PR 3 Certeiers (PRO) PR 4 Lot des Cimes (PRO)														
LAGOS (PROJET)	5 557	5 202	355	2	PR 1 Salle fête (PRO) PR 2 Lagoon (PRO)	1	(PR 2 Lagoon)												
BORDERES (PROJET)	6 195	5 895	300	2	PR 1 Imp Plaine (PRO) PR 2 Lagoon (Salle fêtes serv Tech.) (PRO)	1	(PR2 Lagoon)												
<b>ASSON</b>																			
ASSON	14 891	13 343	1 548	3	Marancy Impasse du Bié Rue des Pyrénées	1	(Marancy)	2	(Labat et Pigeonnier)	1		2	CIRCULAIRE	80	BAAP	ASSON	1 000	LITS RHIZOPHYTES	OUZOM
<b>BALIROS</b>																			
ARROS-NAY	6 954	6 400	554	2	Lot Les Vignes Lot Le Verger														
BALIROS	6 763	6 283	480	2	Amont STEP (Poste mise en charge PMC) Du Stade	1	PMC amont STEP							BAAP	BALIROS	1 800	LITS RHIZOPHYTES	GAVE PAU	
PARDIES-PIETAT	4 772	4 192	580	2	PR Micro Step (eaux prétraitées avant épandage) Stade									Micro STEP	PARDIES-PIETAT	30	vidangeur agréé	infiltration terrain	
SAINT-ABIT	3 755	3 593	162	1	Village														
<b>BAUDREIX</b>																			
BAUDREIX	8 277	6 398	1 879	5	Les Okiris (Baudreix, Mirepeix, Bénéjacq, Nay est, Coarraze, Igon) Lot La Chataigneraie Gabizos Vert-Galant (Bath/Bleih) Clef ces champs (privé, provisoire et non géré par CCPN)	1	(Okiris)			1	3	CIRCULAIRE	680	BAAP	BAUDREIX	20 000	PRESSE A VIS	GAVE PAU	
BENEJACQ	22 976	17 301	5 675	7	ZA Espace des Pyrénées (Vétérinaire) Violettes PAE Montplaisir Artigues Henri IV (DO connecté au Bassin Tampon) Bassin tampon (Ancienne STEP) Les Lanots (privé sous gestion CCPN)	1	(Artigues)	2	(DO HENRI IV, bassin tampon)			CIRCULAIRE	1000						
BORDERES	520	520		1	Moulin (Ch Barcanous) (Réseau avec et sur Bénéjacq)	1	(Moulin)												
BOURDETTES	7 077	4 535	2 542	3	Lot Andars Du Moulin (Village) Textile (ZA textile)	1	(textile)												
COARRAZE	16 105	15 200	905	2	Montjoie Pont du Lagoon	1	Pont du Lagoon	1	Bourg (pompiers)										
IGON	11 445	9 975	1 470	4	PR 1 Hourcq PR 2 Lavoir (Rue canal) PR 3 Capbat PR 4 Lot Cuyaubère (Isarce)	3	(Capbat, Canal (lavoir), Hourcq)												
MIREPEIX	10 413	9 875	538	2	Lot Estibette (privé sous gestion CCPN) Lot Pyrène (avec NAY)	1	(Pyrène)												
NAY (Est et Ouest)	19 630	18 580	1 050	3	Rue du Canal Saint-Roch La Poste/Place Verdun	3	(Canal, St Roch, Verdun-Poste)	3	Côte St Martin, Montreuil, Olibet										
<b>BRUGES</b>																			
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	5 194	4 900	294	1	Amont STEP (Village)	1	(sur le PR Village, amont à la STEP)							Lit roseaux	BRUGES	600	LITS RHIZOPHYTES	Le Landistou	
<b>LESTELLE-BETHARRAM (hors zone d'étude du schéma directeur d'assainissement 2019-2020)</b>																			
LESTELLE-BETHARRAM	9 514	6 470	3 044	6	PR 1 Gays (Poste mise en charge PMC) PR 2 Bambous (Poste mise en charge PMC) PR 3 Bétharram collège PR 4 Cazenave (Poste mise en charge PMC) PR 5 Stade (Poste mise en charge PMC) PR 6 Mengelate (Poste mise en charge PMC)	6	1 Trop plein sur chaque poste			1				BAAP	LESTELLE-BETHARRAM	1 200	LITS RHIZOPHYTES	GAVE DE PAU	
<b>MONTAUT</b>																			
MONTAUT	15 866	13 212	2 654	5	PR 1 Aguilous PR 2 Bétharram (Ch Aguilous) PR 3 Lot Lanne de Haut / Moulin PR 4 Rte de Saint Vincent PR 5 Lot La Mourle	3	(aguilous, Betharram, St vincent)			1				BAAP	MONTAUT	2 000	PRESSE A VIS	GAVE DE PAU	
<b>NARCASTET (hors zone d'étude du schéma directeur d'assainissement 2019-2020)</b>																			
NARCASTET	6 402	6 012	390	3	Brangot Aire accueil Gens du Voyage Les Berges du Moulin					1				BAAP	PAU	100 000	CENTRIFUGEUSE	GAVE DE PAU	
<b>Total</b>	<b>215 801</b>	<b>190 486</b>	<b>25 315</b>		<b>57</b>	<b>25</b>		<b>08</b>		<b>07</b>	<b>01</b>	<b>10</b>				<b>43 130</b>	(sans Narcastet traité par l'Agglo Pau)		

## 2 - Ouvrages d'épuration

Toutes les eaux usées collectées sont envoyées vers les différents ouvrages d'épuration présents sur la CCPN :

- La **STation d'EPuration (STEP) d'Asson**, exploitée en régie directe par la CCPN, traite les eaux usées de la commune d'Asson.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bruges**, exploitée en régie directe par la CCPN, traite les eaux usées de la commune de Bruges
- La **STation d'EPuration (STEP) de Lestelle**, exploitée en régie directe par la CCPN depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, traite les eaux usées de la commune de Bruges
- La **STation d'EPuration (STEP) de Baliros**, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes d'Arros-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat (hors sanctuaire), et Baliros.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Montaut** a vu le jour en 2013. Exploitée en régie directe par la CCPN, traite l'ensemble des effluents de la commune de Montaut.
- La **STation d'EPuration (STEP) d'Assat**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, est aussi aujourd'hui en régie. Elle traite les eaux usées des communes de : Angaïs, Assat, Boeil-Bezing et Bordes.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Baudreix**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Bénéjacq, Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Nay.

Les charges et volumes de référence du système d'assainissement des stations sont imposés par **les arrêtés préfectoraux suivants** :

- ASSON : Arrêté préfectoral du 15 Octobre 2007
- BRUGES : Arrêté préfectoral du 8 Avril 1998
- BALIROS : Arrêté préfectoral du 16 Avril 2007
- LESTELLE : Arrêté préfectoral du 8 Juin 2005
- MONTAUT : Arrêté préfectoral du 02 Avril 2012
- ASSAT : Arrêté préfectoral du 28 Mai 2015
- BAUDREIX : Arrêté préfectoral du 18 Septembre 2015

1) **Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :**

	Volumes de référence			
	Débit journalier (m <sup>3</sup> /j)		Débit de pointe (m <sup>3</sup> /h)	
<b>STEP ASSON</b>	200		27	
<b>STEP BALIROS</b>	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	270	300	32,8	35
<b>STEP BRUGES</b>	90		10	
<b>STEP LESTELLE</b>	240		30	
<b>STEP MONTAUT</b>	300		36	
<b>STEP ASSAT</b>	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	2335	2558	194	252
<b>STEP BAUDREIX</b>	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	3520	5002	282	700

1) **Charges de référence en entrée des stations d'épuration :**

	Charges de référence ENTREE (kg/j)				
	DBO <sub>5</sub>	MES	DCO	NTK	Pt
<b>STEP ASSON</b>	60	90	120	15	4
<b>STEP BALIROS</b>	108	162	216	27	7,2
<b>STEP BRUGES</b>	36	54	72	9	2,4
<b>STEP DE LESTELLE</b>	72	108	144	18	4,8
<b>STEP MONTAUT</b>	120	180	240	30	8
<b>STEP ASSAT-BORDES</b>	900	1350	1800	225	38
<b>STEP BAUDREIX</b>	1200	1800	2400	300	50

3) **Obligations de résultat par temps sec :**

Les rejets par temps sec des systèmes de traitement doivent respecter les valeurs limites de flux et de rendements indiqués dans le tableau suivant :

	Charges maximums de rejet (kg/j)					Rendements épuratoire (%)				
	DBO <sub>5</sub>	MES	DCO	NTK	Pt	DBO <sub>5</sub>	MES	DCO	NTK	Pt
<b>STEP ASSON</b>	5	7	25	NC	NC	70	90	75	NC	NC
<b>STEP BALIROS</b>	7	9,5	34	19	5	70	90	75	30	30
<b>STEP DE BRUGES</b>	4	6	20	NC	NC	70	90	75	NC	NC
<b>STEP DE LESTELLE</b>	6	8	28	NC	NC	70	90	75	NC	NC
<b>STEP MONTAUT</b>	7,5	10,5	27	6	4,8	93,75	94,2	88,75	80	40
<b>STEP ASSAT-BORDES</b>	58	82	292	35	12	80	90	75	NC	NC
<b>STEP BAUDREIX</b>	88	123	440	52	35	80	90	75	NC	NC

Nc : Non concerné

### 3 - Autres ouvrages

#### ➤ Postes de relevage

Le Service assainissement de la CCPN exploite **54 postes de relevage** sur son territoire (postes de relevage présents sur le réseau, hors postes de relevage présents sur les STEP). Un recensement des différents ouvrages a été réalisé, des fiches par poste avec leurs caractéristiques géographiques et techniques (localisation, année de construction, typologie du matériel, présence ou non de trop-plein et d'exutoire, etc.) ont également été établies.

La liste des postes de relevage du territoire de la CCPN est disponible en **Annexe 5** du présent rapport.



Poste de relevage impasse du Gabizos à Baudreix (pose à la pelle preneuse):

#### 2) Déversoirs d'orage

Le service assainissement de la CCPN compte à notre connaissance **11 déversoirs d'orage** sur le réseau d'assainissement.

La localisation exacte des différents déversoirs d'orage a été identifiée en 2010 par le biais d'une étude diagnostic. Une carte des emplacements de ces ouvrages sur le territoire de la CCPN a ainsi pu être mise en place.

Les déversoirs d'orage les plus importants (Saint-Roch Nay et Okiri Baudreix) sont équipés de sondes de mesure de la pollution (conductivité et turbidité) et de sondes de débit pour vérifier les charges polluantes rejetées au milieu naturel par temps de fortes pluies.

#### **4 - Nombre d'abonnés et volumes**

Les tableaux suivants indiquent les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement et le nombre d'abonnés par commune.

<b>Communes</b>	<b>Conso m<sup>3</sup> 2015</b>	<b>Conso m<sup>3</sup> 2016</b>	<b>Conso m<sup>3</sup> 2017</b>	<b>Conso m<sup>3</sup> 2018</b>	<b>%de consommation par commune</b>
Angais	19 224	23 177	22 515	23 399	2,86
Arros-de-Nay	23 977	25 050	21 876	22 345	2,73
Arthez d'Asson	/	/	/	/	
Assat	5 409	5 628	5 255	6 094	0,74
Asson	50 260	44 921	44 331	44 021	5,37
Balios	14 820	15 494	15 322	15 556	1,90
Baudreix	12 087	13 355	11 181	11 257	1,37
Bénéjacq	95 434	89 102	89 014	87 656	10,70
Beuste	/	/	/	/	
Boeil-Bezing	38 513	37 356	39 235	39 611	4,84
Bordères	98	183	112	82	0,01
Bordes	117 361	116 245	114 127	132 561	16,18
Bourdettes	19 855	19 400	17 857	18 690	2,28
Bruges	15 270	14 902	14 160	13 640	1,66
Coarrazze	94 397	94 926	84 850	82 378	10,06
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	
Igon	45 060	47 383	40 453	40 303	4,92
Lagos	/	/	/	/	
Lestelle	/	/	/	25 916	3,16
Mirepeix	56 783	57 799	50 301	48 693	5,94
Montaut	31 755	33 621	35 227	34 777	4,24
Nay	159 439	170 964	155 453	144 596	17,65
Pardies-Piétat	14 716	14 489	15 129	15 517	1,89
Saint-Abit	13 091	13 034	12 645	12 155	1,48
<b>TOTAL</b>	<b>812 279</b>	<b>837 029</b>	<b>789 043</b>	<b>819 247</b>	<b>100%</b>

**Nombres d'abonnés au réseau d'assainissement collectif :**

<b>Communes</b>	<b>Abonnés 2015</b>	<b>Abonnés 2016</b>	<b>Abonnés 2017</b>	<b>Abonnés 2018</b>
Angaïs	302	301	305	310
Arros-de-Nay	258	250	250	252
Arthez d'Asson	/	/	/	/
Assat	53	52	56	56
Asson	558	550	553	564
Balirros	179	180	181	181
Baudreix	98	94	97	98
Bénéjacq	869	871	872	875
Beuste	/	/	/	/
Boeil-Bezing	436	457	462	469
Bordères	3	3	3	3
Bordes	1 095	1116	1123	1142
Bourdettes	196	197	197	197
Coarraze	915	898	840	856
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/
Igon	398	399	399	407
Lagos	/	/	/	/
Lestelle	/	/	/	295
Mirepeix	601	622	619	620
Montaut	404	412	418	428
Nay	1 514	1569	1576	1586
Pardies-Piétat	160	163	160	161
Saint-Abit	124	125	125	129
Bruges	208	213	215	222
<b>TOTAL</b>	<b>8 372</b>	<b>8 472</b>	<b>8 451</b>	<b>8 851</b>

**Consommation moyenne par abonné  
au réseau d'assainissement collectif :**

<b>Communes</b>	<b>m3 / abo. 2015</b>	<b>m3 / abo. 2016</b>	<b>m3 / abo. 2017</b>	<b>m3 / abo. 2018</b>
<b>Angais</b>	63,7	77,0	73,8	75,5
<b>Arros-de-Nay</b>	92,9	100,2	87,5	88,7
<b>Arthez d'Asson</b>				
<b>Assat</b>	102,1	108,2	93,8	108,8
<b>Asson</b>	90,1	81,7	80,2	78,1
<b>Baliros</b>	82,8	86,1	84,7	85,9
<b>Baudreix</b>	123,3	142,1	115,3	114,9
<b>Bénéjacq</b>	109,8	102,3	102,1	100,2
<b>Beuste</b>				
<b>Boeil-Bezing</b>	88,3	81,7	84,9	84,5
<b>Bordères</b>	32,7	61,0	37,3	27,3
<b>Bordes</b>	107,2	104,2	101,6	116,1
<b>Bourdettes</b>	101,3	98,5	90,6	94,9
<b>Bruges</b>	73,4	70,0	65,9	61,4
<b>Coarraze</b>	103,2	105,7	101,0	96,2
<b>Haut-de-Bosdarros</b>				
<b>Igon</b>	113,2	118,8	101,4	99,0
<b>Lagos</b>				
<b>Lestelle</b>				87,9
<b>Mirepeix</b>	94,5	92,9	81,3	78,5
<b>Montaut</b>	78,6	81,6	84,3	81,3
<b>Nay</b>	105,3	109,0	98,6	91,2
<b>Pardies-Piétat</b>	92,0	88,9	94,6	96,4
<b>Saint-Abit</b>	105,6	104,3	101,2	94,2
<b>TOTAL</b>	<b>97,0</b>	<b>98,8</b>	<b>93,4</b>	<b>92,6</b>

## % DE CONSOMMATION PAR COMMUNE

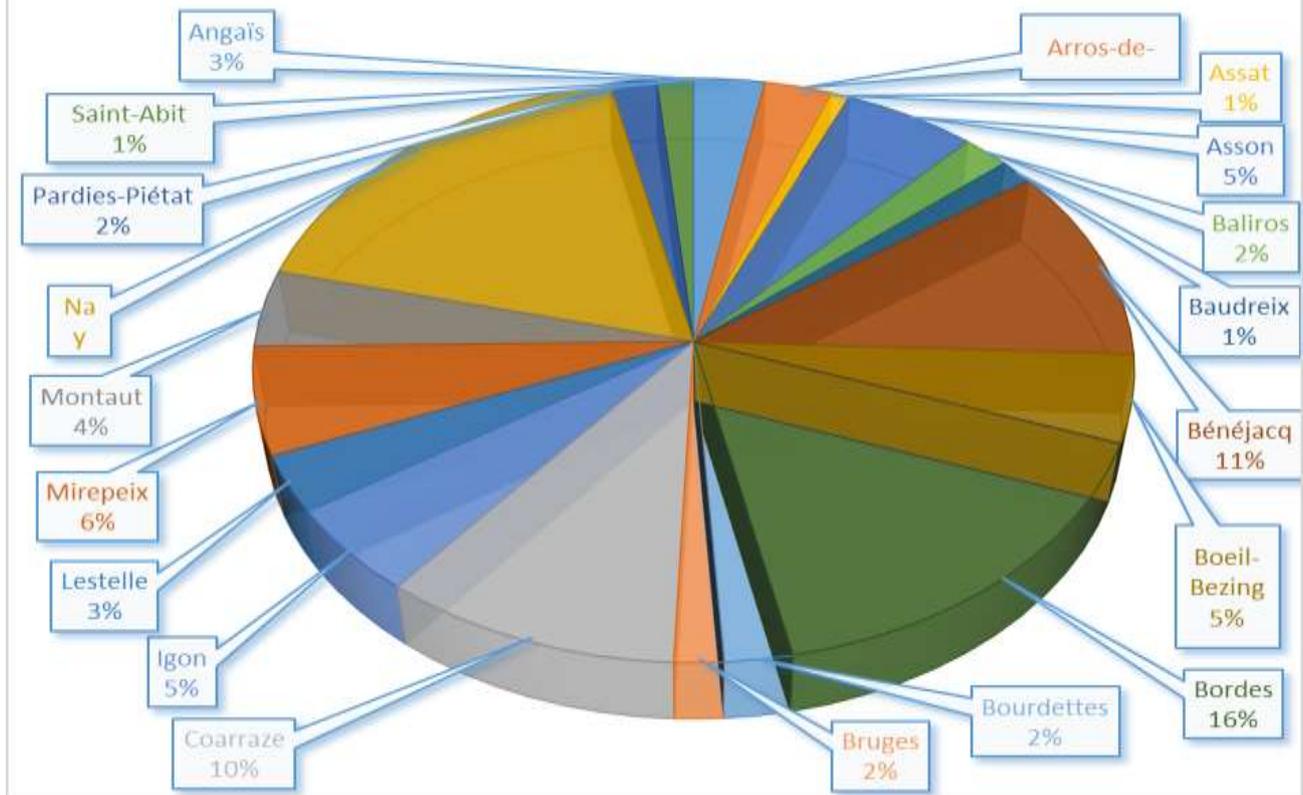


Illustration 7: Diagramme indiquant le % de consommation par commune

## % D'ABONNES COMMUNE

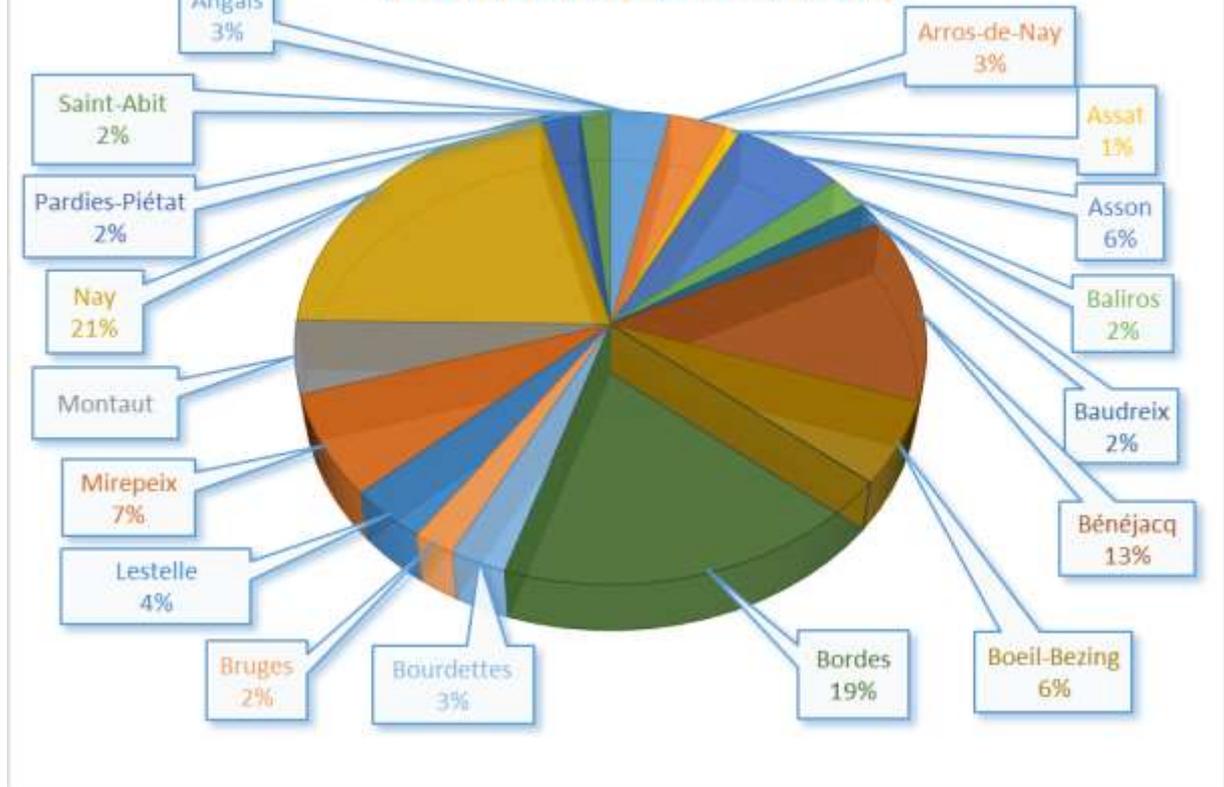
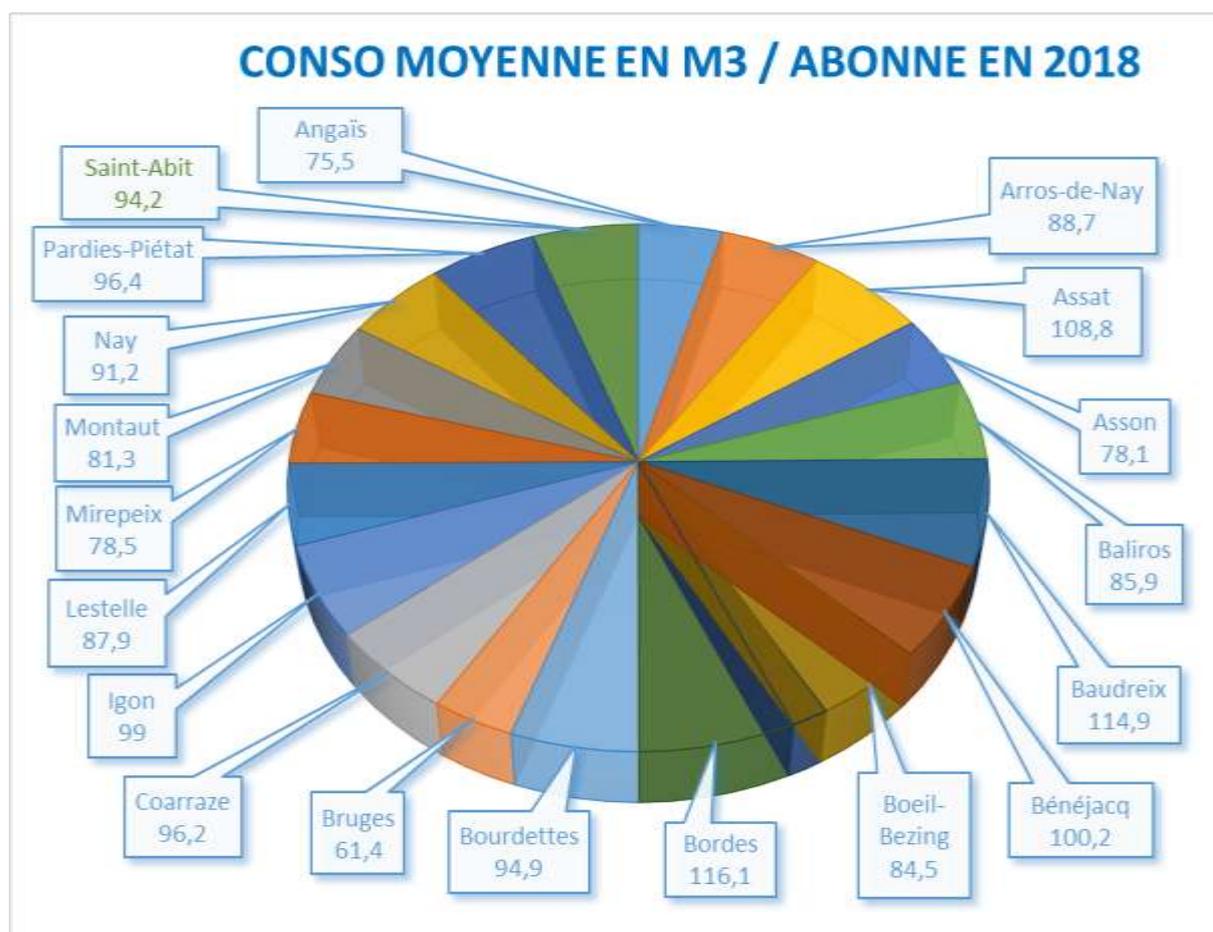


Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

NB : Le nombre d'abonnés ne correspond pas au nombre de branchements (par exemple pour les logements collectifs, on a un seul branchement pour plusieurs abonnés). En 2018, le nombre de branchements actifs était de **7 880**.



*Consommation moyenne annuelle par abonné et par commune*

## **5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC**

Conformément au tableau ci-dessus, le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte est de 8 851 ce qui correspond à environ 26 550 habitants (ratio 3 environ).

Si on considère une consommation annuelle de 819 247 m<sup>3</sup> et un linéaire de 190 km de réseau, l'**Indice Linéaire de Consommation (ILC)** est de **11,81 m<sup>3</sup>/km/j** pour l'exercice 2018.

## **6 - Déversement des eaux usées non domestiques**

Cet indicateur permet d'évaluer les performances environnementales du gestionnaire de réseau, c'est-à-dire la maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Le contrôle des rejets non domestiques permet de répondre à une obligation réglementaire, article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, qui impose la mise en place d'une autorisation particulière pour le raccordement aux réseaux publics de tous les établissements ayant des rejets d'eaux usées autres que domestiques.

Le document formalisant cette démarche correspond à une autorisation de déversement qui peut être ou non accompagnée d'une Convention Spéciale de Déversement qui précise les modalités techniques, juridiques et économiques du raccordement.

La Communauté de communes du Pays de Nay a également mis en place des fiches de prescriptions qui sont délivrées aux établissements dont les rejets peuvent être assimilés domestiques. La liste de ces activités est fixée dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

En 2014, le SEAPaN (anciennement Syndicat Assainissement de la CCPN) a conclu un contrat d'opération collective avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques. Ce contrat a pour objectif la mise en conformité des installations de prétraitement identifiées par le service assainissement collectif du SEAPaN, ces établissements sont diagnostiqués par l'organisme dont ils sont ressortissants (CCI ou CMA), et un dossier de demande de subvention par l'Agence de l'Eau est alors établi.

Dans ce cadre, le Service Assainissement de la CCPN a transmis les documents suivants :

- **46 fiches de prescriptions** : activités assimilées domestiques au sens de la loi Warsmann II,
- **27 autorisations de déversement** : activités ayant des rejets spécifiques,
- **3 conventions de déversement** : activités industrielles.

Le tableau figurant en **Annexe 6** du présent rapport dresse la liste des établissements recensés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay.

## IV / INDICATEURS DE PERFORMANCE

La synthèse des résultats obtenus lors de l'exercice 2018 au niveau des stations d'épuration de Bruges, Asson, Lestelle, Baliros, Montaut, Assat et Baudreix est disponible en **Annexe 7**.

Les arrêtés préfectoraux énoncés précédemment (paragraphe. 3.2) autorisant l'exploitation des systèmes d'assainissement de Bruges, Asson, Lestelle, Baliros, Montaut, Assat et Baudreix imposent des charges nominales en entrée de station d'épuration, et des rendements épuratoires par temps sec uniquement. Les bilans présentés ci-dessous ont été réalisés en considérant un « temps sec » comme étant une journée où la pluviométrie enregistrée est inférieure ou égale à 0,2 mm/jour.

### **1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2018**

#### **1) Charges en entrée de station d'épuration**

- **Station d'épuration de BRUGES (450 EH) :**

Deux visites courantes ont été réalisées en 2018 sur la STEP de Bruges, les prélèvements et mesures ont été effectués sur l'effluent traité uniquement (pas de concentration mesurée en entrée station). Les résultats obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017	Charges moyennes reçues 2018	Équivalents Habitants (EH) 2018
Volume (m <sup>3</sup> /j)	90	34	224	58	382
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	27	13,1	219	/	/
DCO (kg/j)	54	27,3	228	/	/
MES (kg/j)	41	6,29	70	/	/
Azote (kg/j)	6,7	3,7	247	/	/
Phosphore (kg/j)	1,8	0,37	93	/	/

- **Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :**

Trois bilans complets ont été réalisés en 2018 sur la STEP d'Asson (2 par le service MATEMA et 1 complémentaire financé par le service assainissement CCPN), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Équivalents Habitants (EH) 2018
Volume (m <sup>3</sup> /j)	200	179	157	204	131,3	190	950
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	60	33	56,7	35,5	43,3	65,6	1095
DCO (kg/j)	120	81,5	117,8	81,8	115	136	1130
MES (kg/j)	90	37,6	45,3	36,65	40	64	710
Azote (kg/j)	15	9	12,9	9,1	13,8	13,9	926
Phosphore (kg/j)	4	1,1	1,17	1,02	1,2	1,5	375

- **Station d'épuration de LESTELLE (1 200 EH) :**

Deux bilans 24h ont été réalisés en 2018 sur la STEP de Lestelle. Les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2018	Équivalents Habitants (EH) 2018
Volume (m <sup>3</sup> /j)	240	130	650
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	72	18,8	313
DCO (kg/j)	144	47	392
MES (kg/j)	108	15,7	174
Azote (kg/j)	22	5,7	311
Phosphore (kg/j)	4,5	0,65	173

- **Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :**

Deux bilans complets ont été réalisés cette année sur la STEP de Baliros, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Équivalents Habitants (EH) 2018
Volume (m <sup>3</sup> /j)	270	221	195	207,5	179	187	1247
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	108	85,7	58,4	61,5	64,6	67,6	1127
DCO (kg/j)	216	198,3	148,1	178	141	152,5	1271
MES (kg/j)	162	138,5	74,3	70,7	81	75	833
Azote (kg/j)	27	17,2	14,7	17,9	17	17,7	1180
Phosphore (kg/j)	7,2	1,9	2	2	1,9	1,9	475

- **Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :**

Du fait de la mise en service de la station d'épuration nouvelle de Montaut en cours d'année 2014, le raccordement des usagers sur ce réseau neuf a été progressif pour atteindre 90% d'usagers raccordés en 2018. Les résultats obtenus en 2018 sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Équivalents Habitants (EH) 2018
Volume (m <sup>3</sup> /j)	300	30	50	62,5	81,5	83,8	559
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	120	9	16	28,5	37	34	567
DCO (kg/j)	240	22,2	45	64,6	91,5	92	767
MES (kg/j)	180	6,9	19,8	33,5	43,2	41,2	458
Azote (kg/j)	30	3	5,2	7	6,6	9,2	613
Phosphore (kg/j)	8	0,3	0,56	0,9	0,8	1	250

- **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (15 000 EH) :**

Sur la STEP d'Assat-Bordes, 24 bilans (12 bilans complets et 12 bilans simplifiés) ont été réalisés en 2018, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Équivalents Habitants (EH) 2018
Volume (m3/j)	2335	924	720	924	537	866	5563
DBO5 (kg/j)	900	370,8	322	293.2	300	294	4900
DCO (kg/j)	1800	889,6	733	606.4	690	670	5583
MES (kg/j)	1350	525,9	382	265.6	350	279	3100
Azote (kg/j)	225	73,9	75,4	68.9	69	64,2	4280
Phosphore (kg/j)	38	9,3	8,5	7.62	8,7	9,5	3750

- **Station d'épuration de BAUDREIX (20 000 EH) :**

Sur la STEP de Baudreix, 24 bilans ont été réalisés en 2018 (12 bilans complets et 12 bilans partiels), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Équivalents Habitants (EH) 2018
Volume (m3/j)	3 520	1 525	1 525	1354	1460	1695	9631
DBO5 (kg/j)	1200	613	486	485	379	486	8100
DCO (kg/j)	2 400	1 698,5	1 234	1226	858	903	7525
MES (kg/j)	1800	843,8	560	525	373	392	4356
Azote (kg/j)	300	119,8	92,7	100.7	89	92	6133
Phosphore (kg/j)	50	14,7	11,7	11.8	10,5	12,5	5000

## 2) Rendements épuratoires :

Les données présentées ci-dessous indiquent que les stations d'épuration du service assainissement de la CCPN sont conformes en termes de la qualité de leurs rejets. Les tableaux ci-dessous présentent les objectifs de rejet de flux de pollution et de rendement épuratoire.

- **Station d'épuration de BRUGES (450 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2018		Rendements 2018	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	2,5	25	0,28	4,8	99%	70%
DCO	11,5	125	3,12	54	95%	75%
MES	3,2	35	0,2	3,5	98%	90%
NK	/	/	0,32	4,94	NC	NC
Pt	/	/	0,44	7,5	NC	NC

### **Conclusion :**

Les flux de pollution traités par la station d'épuration de Bruges sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

Les rendements de la station d'épuration de Bruges sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2018.

- **Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2018		Rendements 2018	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	0,6	3,6	99%	70%
DCO	25	125	7,16	41	94,5%	75%
MES	7	35	0,85	4,8	98,5%	90%
NK	/	/	2,3	14,3	80%	NC
Pt	/	/	0,81	4,2	48%	NC

### **Conclusion :**

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

Les rendements de la station d'épuration d'Asson sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2018.

Il est à noter que les charges moyennes reçues en 2018, hydraulique et organiques, sont en hausse par rapport aux années 2016 et 2017 en raison des travaux d'amélioration de collecte sur le réseau.

- **Station d'épuration de LESTELLE (1 200 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2018		Rendements 2018	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	0,24	2,3	99%	70%
DCO	25	125	5,2	42,5	90%	75%
MES	7	35	0,71	5,55	96%	90%
NK	/	/	0,23	2,1	96%	NC
Pt	/	/	0,24	3,38	64%	NC

### **Conclusion :**

Les rendements de la station d'épuration de Lestelle sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral. Le rejet est conforme pour l'année 2018.

- **Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2018		Rendements 2018	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7	25	1,44	6,15	98%	70%
DCO	34	125	11,7	55,5	93%	75%
MES	9,5	35	1,6	6,7	98%	90%
NK	19	70	5,13	21,4	70%	30%
Pt	5	18	0,87	4,4	54%	30%

### Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Baliros sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 16 Avril 2007.

Le rejet est conforme pour l'année 2018.

- **Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2018		Rendements 2018	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	0,3	3,9	99%	93%
DCO	27	90	2,7	32,5	97%	88%
MES	10,5	35	0,4	5,2	99%	94%
NK	6	20	0,2	2,9	97,5%	80%
Pt	4,8	16	0,6	9,2	28%	40%

### Conclusion :

Le rendement d'élimination du phosphore est inférieur au rendement de référence imposé par l'arrêté préfectoral du 02 Avril 2012; en effet, la charge reçue en entrée de station est trop faible pour atteindre un rendement d'élimination élevé.

Le rejet est néanmoins conforme pour l'année 2018.

- **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (15 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2018		Rendements 2018	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	58	25	2,44	1,4	99%	80%
DCO	292	125	18,2	19,9	98%	75%
MES	82	35	4,15	3,5	99%	90%
NK	35	15	1,52	1,66	98%	NC
Pt	12	5	4,1	4,7	51%	NC

### Conclusion :

La station d'épuration d'Assat-Bordes, dont le réseau de collecte est principalement de type séparatif, a reçu en entrée 40 % de la charge hydraulique nominale.

Les flux organiques sont assez importants, notamment la charge en DCO, dont la moyenne annuelle reste élevée. Toutefois, les travaux d'agrandissement de la STEP et le passage de 5600 à 15000EH permettent de très bien « recevoir » la pollution et obtenir un rejet de qualité, ce malgré une population croissante sur la zone de Bordes et la présence de l'usine SAFRAN.

Les rejets sont conformes pour l'ensemble des paramètres en 2018.

- **Station d'épuration de BAUDREIX (20 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2018		Rendements 2018	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	88	25	2,2	1,7	99%	80%
DCO	440	125	29,8	23	97%	75%
MES	123	35	3,9	3	99%	90%
NK	52	15	3,4	2,7	96%	NC
Pt	35	5	4,8	3,82	59%	NC

### Conclusion :

2018 fut une année charnière avec la suppression de l'ancienne STEP de Bénéjacq, le raccordement de ses effluents sur la STEP de Baudreix et la réalisation des travaux d'agrandissement de la STEP en 2017 (et début 2018) pour le doublement de la filière avec un passage de 10000 EH à 20000 EH.

Le basculement et la mise en service se sont très bien déroulés et permettent aujourd'hui de traiter davantage par temps de pluie et éviter les débordements pour des pluviométries inférieures à 20mm par jour.



*Illustration 10 : Station de Baudreix (10 000 EH passée à 20 000 EH)*

### **3) Les sous-produits d'épuration :**

#### Quantification des boues produites :

La production de boues est directement liée à la quantité de pollution retirée des eaux usées. Ainsi, plus la dépollution est efficace, plus la production de boues est élevée. Les boues rencontrées sur les STEP de la Communauté de communes du Pays de Nay correspondent à des boues de traitement biologique d'aération prolongée. Elles sont donc essentiellement formées par les résidus de bactéries « cultivées » dans les ouvrages d'épuration. Ces bactéries ont consommé des matières organiques contenues dans les effluents bruts et les ont digérées.

La quantité totale de boues produite durant l'année 2018 par les STEP du territoire de la CCPN est évaluée à environ 217,65 tonnes de matières sèches (contre 210t en 2015, 218t en 2016 et 228t en 2017) :

- **19,2 Tonnes de matières sèches** produites par la station de Baliros en 2018, réparties en 3090m<sup>3</sup> de boues liquides en moyenne à 4 g MS/L, soit environ 12,30 tonnes de matières sèches produites extraites dans les lits à rhizophytes ainsi que 2 opérations de déshydratation mobile (soit 6,9 tonnes de matières sèches évacuées vers une plateforme de compostage). Cette production correspond à 1 300 EH.
- **496 960 kg** produits par la station de Baudreix en moyenne à 20,5% de siccité soit environ **102 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 7 000 EH.
- **374 960 kg** produits par la station d'Assat en moyenne à 16,5% de siccité soit environ **62 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 3800 EH.
- 720m<sup>3</sup> produits par la station de Lestelle en moyenne à 5 g MS/L soit environ **8,50 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 600 EH environ
- 3 490m<sup>3</sup> produits par la station d'Asson en moyenne à 4 g MS/L soit environ **14,95 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 895 EH.
- **62,8 tonnes** produites par la station de Montaut en moyenne à 17,5% de siccité soit environ **11 tonnes de matières sèches** produites. Cette production de boue correspond à 650 EH.

*NB : on considère une production moyenne de boue de 16,5 kg MS/EH/an.*

Soit les productions de boues suivantes pour les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018:

STEP	Tonnes MS 2015	EH 2015	Tonnes MS 2016	EH 2016	Tonnes MS 2017	EH 2017	Tonnes MS 2018	EH 2018
BALIROS	17,5	1061	21,5	1303	18,2	1103	19,2	1164
BÉNÉJACQ	14,2	861	15,25	924	7,75	470	/	/
LESTELLE	/	/	/	/	/	/	8,5	515
ASSAT	55	3333	46,7	2830	61	3697	62	3758
BAUDREIX	110	6667	112,6	6824	118	7152	102	6182
ASSON	11,25	682	14,8	897	14,6	885	14,95	906
MONTAUT	2,1	127	8,55	518	9,1	552	11	667
<b>TOTAL</b>	<b>210 Tonnes de MS</b>		<b>218 Tonnes de MS</b>		<b>228 Tonnes de MS</b>		<b>218 Tonnes de MS</b>	

La production de boues avait régulièrement augmenté depuis l'exercice 2016, et nous pouvons remarquer une augmentation constante au cours des 6 derniers exercices.

Nous notons cette année une légère diminution due uniquement au fait du doublement de la filière de la STEP de Baudreix donc un doublement du volume des bassins d'aération et de ce fait un ensemencement en boue du nouveau bassin d'aération neuf correspondant aux 10 tonnes de MS produites en moins (ainsi qu'une évacuation d'une petite partie des boues avec le camion hydrocureur lors de la vidange de l'ancien BA et de l'extraction de filasses).

Les filières de traitement des boues pour toutes les stations d'épuration sont conformes à la réglementation en vigueur. Des analyses de boue sont effectuées régulièrement en suivant les prescriptions règlementaires.

Les boues des stations d'épuration d'Assat, Baudreix et Montaut sont déshydratées sur le site de production et envoyées en compostage sur la plateforme de TERRALYS SUEZ à Pontacq pour être valorisées en agriculture.

Les boues de la station d'épuration de Bruges, Baliros, Lestelle et Asson sont épaissies dans des lits à rhizophytes et valorisées en agriculture (plan d'épandage, suivi agronomique et des épandages réalisés et suivis par le service Assainissement de la CCPN).

### **Quantification des sables, des graisses, et des déchets de dégrillage :**

#### Station d'épuration d'Asson :

- Les refus du dégrilleur (700 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (200 kg) sont traités par SUEZ.
- Les graisses (2 m<sup>3</sup>) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

#### Station d'épuration de Baliros :

Les déchets de dégrillage (4 200 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

#### Station d'épuration de Lestelle :

- Les sables (400 kg) sont traités par SUEZ.
- Les graisses (6 m<sup>3</sup>) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.
- Les déchets de dégrillage (1 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

### Station d'épuration d'Assat-Bordes :

- Les refus du dégrilleur (8 000 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les graisses (12 m<sup>3</sup>) issues du nettoyage du PR entrée STEP ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

### Station d'épuration de Baudreix :

- Les déchets de dégrillage (9 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Pour les stations d'épuration d'Assat, de Baliros et de Baudreix, il faut noter la présence d'un tamis rotatif qui collecte les refus de grilles, les sables et les graisses, qui sont ensuite compactés et ensachés.



*Illustration 11 : Bennes à boues, et boues d'épuration - STEP Baudreix*

#### **4) Consommation énergétique :**

Le tableau suivant dresse le bilan de la consommation énergétique de chaque station d'épuration du territoire.

En considérant ces consommations énergétiques annuelles ainsi que les flux annuels entrant pour chaque station d'épuration exprimés en équivalents habitants, il est possible de déterminer l'énergie nécessaire pour éliminer **1 kilogramme de DBO5** (ratio kWh/kg DBO5 éliminé). **Pour une station d'épuration de type boues activées, il est donné un ratio moyen de 2,5 kWh/kg de DBO5 éliminé.**

Station d'épuration	2015				2016			
	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO <sub>5</sub> (EH) <sup>3</sup>	Ratio (kWh/kg DBO <sub>5</sub> éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Kg de DBO <sub>5</sub> éliminé dans l'année	Ratio (kWh/kg DBO <sub>5</sub> éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson (1 000 EH)	26 632	929	1,3*	3 935	36 227	12 592	2,87	5 344
STEP Baliros (1 800 EH)	54 489	980	2,6*	7 753	76 515	21 761	3,51	10 412
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	73 978	1 180	2,8*	10 574	82 446	24 520	3,36	12 445
STEP Montaut (2 000 EH)	93427	Flux=240 / ratio 16,2		12 385	114 415	31 025	3,68	15 764
STEP Assat-Bordes (5 600 EH)	275 782	5 267	2,4	45 805	244 864	215 715	1,14	41 784
STEP Baudreix (10 000 EH)	356 211	8 800	2	45 556	344 164	175 382	1,96	45 715
<b>TOTAL</b>	<b>880 519</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>126 008</b>	<b>898 631</b>	<b>480 995</b>	<b>1.90</b>	<b>131 464</b>

Station d'épuration	2017				2018			
	Conso (kWh/an)	Kg de DBO <sub>5</sub> éliminé dans l'année	Ratio (kWh/kg DBO <sub>5</sub> éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Kg de DBO <sub>5</sub> éliminé dans l'année	Ratio (kWh/kg DBO <sub>5</sub> éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson (1 000 EH)	31 451	13 252	2,4	4 704	30 647	23 725	1,29	4 686
STEP Baliros (1 800 EH)	78 902	22 862	3,4	11 179	73 196	24 150	3,03	10 935
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	54 300	20 884	2,6	9 145	/	/	/	/
STEP Lestelle (1200 EH)	/	/	/	/	18 418	6 775	2,72	2 912
STEP Montaut (2 000 EH)	123 103	39 630	3,1	16 966	88 752	12 301	7,22	12 650
STEP Assat-Bordes (15 000 EH)	233 579	200 382	1,2	33 790	255 263	106 493	2,40	33 253
STEP Baudreix (20 000 EH)	380 125	202 636	1,9	51 775	343 870	176 580	1,95	43 749
<b>TOTAL</b>	<b>901 460</b>	<b>499 646</b>	<b>1.8</b>	<b>127 559</b>	<b>810 146</b>	<b>350 024</b>	<b>2,31</b>	<b>108 185</b>

Station d'épuration	Evolution conso 2017/2018 (%)	DBO <sub>5</sub> moyen 2018 (% EH nominal)
STEP Asson (1 000 EH)	- 2,5 %	110 %
STEP Baliros (1 800 EH)	- 7 %	63 %
STEP Lestelle (1 200 EH)	/	27 %
STEP Montaut (2 000 EH)	- 27 %	29 %
STEP Assat-Bordes (15 000 EH)	+ 9,2 %	33 %
STEP Baudreix (20 000 EH)	- 9,5 %	41 %

Les ratios sont calculés pour la totalité des STEP de la Communauté de communes du Pays de Nay. Le total de la consommation énergétique des stations d'épuration est assez représentatif de la réalité et de notre fonctionnement actuel en « mode routine ». Il faudra toutefois prévoir une augmentation pour 2019 en raison du doublement de la filière de Baudreix passant de 10 000 à 20 000EH.

\*NB : Pour les stations d'Asson, Baliros, Bénéjacq et Lestelle, seuls 2 bilans sont réalisés, les flux moyens annuels ne sont donc que peu représentatifs du fonctionnement global de ces stations.

L'évolution, entre les exercices 2015 à 2018, de la consommation énergétique des différentes stations d'épuration, est présentée dans le tableau ci-dessus. Le nombre d'équivalents habitants, exprimé en pourcentage de la valeur nominale, y est également établi.

On peut noter une baisse de la consommation sur les sites que sont les STEP de Baudreix (optimisation avec la nouvelle STEP moins énergivore), Asson (séparation du temps de pluie), Montaut et Baliros.

Toutefois on connaît une légère hausse des coûts (en raison notamment de la charge de pollution et du temps pluvieux de 2018) sur la STEP d'Assat.

Le tableau présenté page suivante établit le bilan des consommations énergétiques de 2013 à 2018 (données EDF) sur l'ensemble des postes de relevage du territoire.

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013 <sup>[1]</sup> (kWh/an)	Conso 2014 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2015 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2016 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2017 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2018 <sup>2</sup> (kWh/an)	
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	113	140	140	156	
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	201	240	250	404	
PR CLÉMENT ADER	ASSAT		6 557	6930	7929	2982	12784	
PR DE BIE	ASSON	135	155	237	1335	362	111	
PR DE MARANCY	ASSON		7 365	6009	5035	6614	6608	
PR DES PYRENEES	ASSON						0	
PR STADE	BALIROS	117	136	104	132	115	57	
PR BALIROS (PMC)	BALIROS	1 436	1 367	673	830	713	943	
PR O'KIRI	BAUDREIX		Conso incluse avec STEP Baudreix					21457
PR LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX						0	
PR LE GABIZOS	BAUDREIX						254	
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	2 865	3919	3436	3311	
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	1 056	1000	682	960	
PR ESPACE DES PYRENEES	BENEJACQ	65 360	459	- 99 539	530	332	338	
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	829	908	566	1604	
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	5 876	12379	10875	7804	
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	452	486	365	600	
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ		Pas de données – Lotissement privé			300	631	
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	14 518	16906	12814	23213	
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES						0	
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES					209	351	
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES				434	382	367	
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	2 741	3039	2953	4311	
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	6 823	6604	6887	7247	
PR AMONT STEP BRUGES	BRUGES				2781	2256	4069	
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	7 422	5 969	3 983	6034	2392	2888	
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	1 765	456	674	1095	
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	3 715	3998	4134	4571	
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	1 966	2900	2756	3139	
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	912	1300	1105	984	
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	763	1250	892	985	
PR COLLEGE BETHARRAM	LESTELLE						-43	
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	223	185	129	142	111	117	
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX						0	
PR 01 LES AIGULLOUS	MONTAUT		-780	2 691	2542	1630	1783	
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT		4 137	- 2 877	1696	2181	2321	
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT				138	700	936	
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT		3 902	-2136	-157	813	851	
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT		8 553	-8122	435	470	510	
PR GENS DU VOYAGE	NARCASTET						-3101	
PR BRANGOT	NARCASTET						235	
PR BRANGOT LOT	NARCASTET						0	
LA POSTE	NAY						0	
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	346	1662	1515	1527	
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	7 097	6272	5912	7966	
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	1 712	2365	1343	2697	
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT					1909	642	
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	1186	1224	434	689	
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>148 102</b>	<b>125 676</b>	<b>78 117</b>	<b>96 884</b>	<b>82 205</b>	<b>128 372</b>	

## 5) Prime à la performance épuratoire :

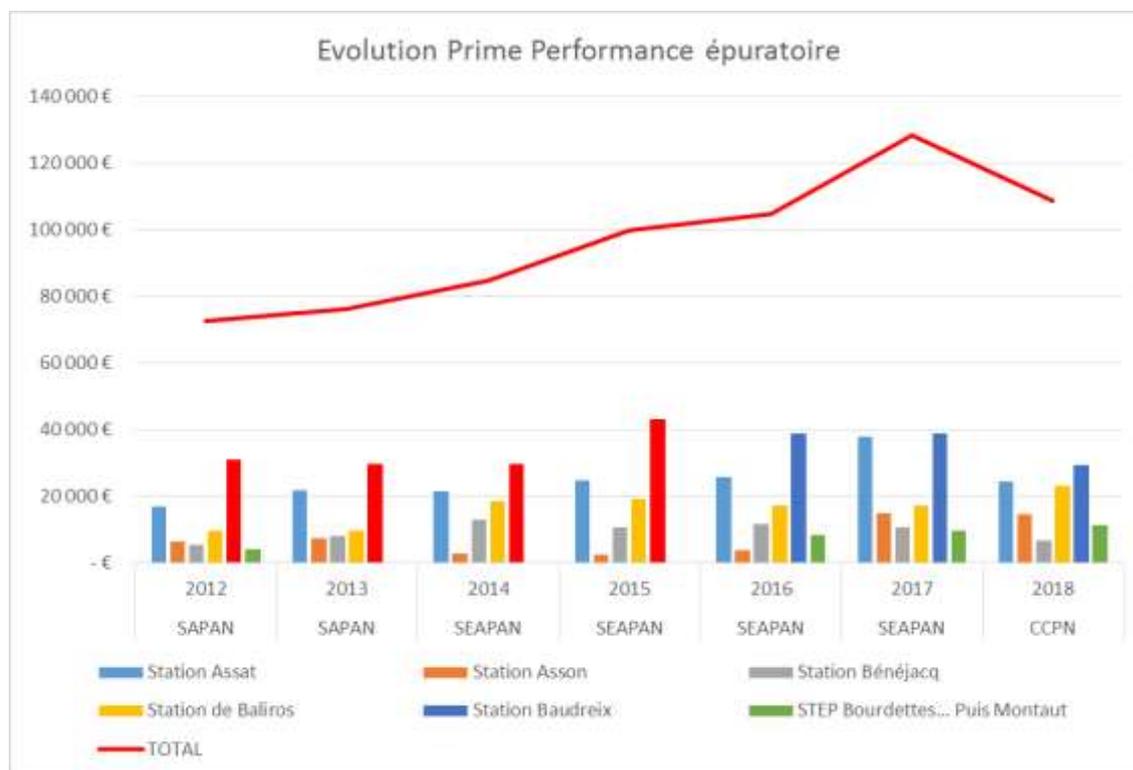
Une prime à la performance épuratoire des installations d'assainissement collectif de de la Communauté de Commune du Pays de Nay est attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour chaque station d'épuration associée à un système de collecte. Cette prime prend en considération la pollution collectée, reçue et éliminée ainsi que la quantité de sous-produits et de boues traités.

En fonction des conformités des stations d'épuration, des rendements épuratoires et des indices de connaissance des ouvrages, les primes sont calculées et attribuées.

Nous pouvons noter que les travaux et l'amélioration des installations et de leur exploitation nous ont permis de presque doubler le montant de cette prime en l'espace de 6 années d'exploitation en régie.

Le tableau et les graphes ci-dessous donnent les chiffres et évolutions. Nous pouvons noter une légère diminution sur l'exercice 2018 en raison d'une diminution des aides de l'Agence de l'Eau sur les grosses unités de plus de 10 000EH telles Assat et Baudreix.

<b>Aide à la Performance Epuratoire, Evolution 2012 =&gt; 2018</b>							
	SAPAN	SAPAN	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN	CCPN
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Station Assat</b>	16 625 €	21 819 €	21 381 €	24 653 €	25 507 €	37 636 €	24 203 €
<b>Station Asson</b>	6 235 €	7 236 €	2 588 €	2 363 €	3 512 €	14 664 €	14 505 €
<b>Station Bénéjacq</b>	5 375 €	7 854 €	12 940 €	10 600 €	11 587 €	10 613 €	6 725 €
<b>Station de Baliros</b>	9 508 €	9 666 €	18 353 €	19 201 €	17 077 €	17 132 €	22 989 €
<b>Station Baudreix</b>	30 756 €	29 695 €	29 561 €	43 173 €	38 772 €	38 773 €	29 087 €
<b>STEP Bourdettes... Puis Montaut</b>	4 012 €	/	/	/	8 351 €	9 663 €	11 241 €
<b>STEP Bruges</b>	/	/	/	/	/	5 988 €	6 391 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 511 €</b>	<b>76 270 €</b>	<b>84 823 €</b>	<b>99 990 €</b>	<b>104 806 €</b>	<b>128 481 €</b>	<b>108 750 €</b>



## **2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU**

En accord avec les Arrêtés Préfectoraux autorisant le fonctionnement des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Lestelle, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix, les rejets moyens annuels des stations d'épuration sont **conformes**.

Après les observations de très fortes concentrations organiques à Baudreix, avec des pointes à 16 000 EH, valeurs 1,6 fois supérieures aux capacités et avec le raccordement de Bénéjacq, le doublement de la filière de cette STEP était largement justifié.

Les flux et les concentrations de rejet, en valeur moyenne sur l'année 2018, étant inférieurs aux valeurs imposées par la réglementation, les rejets des ouvrages d'épuration sont donc considérés comme **conformes**.

## **3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau**

La mesure de cet indicateur a pour objectif de s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées afin de préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Il s'agit du pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation, pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Pour rappel, un bilan est jugé conforme s'il respecte les valeurs limites fixées en flux maximal et, soit les valeurs limites fixées en concentration, soit les valeurs limites fixées en rendement indiquées dans l'Arrêté Préfectoral.

Les taux de conformité pour l'année 2018 sont, pour les stations concernées par cet indicateur sont les suivants :

	<b>Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2017</b>	<b>Nombre de bilans 24 heures conformes en 2017</b>	<b>Taux de conformité (%)</b>	<b>Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2018</b>	<b>Nombre de bilans 24 heures conformes en 2018</b>	<b>Taux de conformité (%)</b>
STEP Asson (1 000 EH)	2	2	100 %	3	3	100%
STEP Lestelle (1 200 EH)	/	/	/	2	2	100%
STEP Baliros (1 800 EH)	2	2	100 %	2	2	100%
STEP BENEJACQ (2 000 EH)	2	2	100 %	/	/	/
STEP MONTAUT (2 000 EH)	12	12	100 %	12	12	100 %
STEP ASSAT (15 600 EH)	24	24	100 %	24	24	100 %
STEP BAUDREIX (10 000 EH)	24	24	100 %	24	24	100 %

## **4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale**

Cet indicateur a pour but d'évaluer la connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

Pour 2018, il s'établit à **101 / 120**.

## **5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel**

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie. Il vise à évaluer l'effort de protection de la qualité des milieux récepteurs.

En 2018, il s'établit à **95 / 120**.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

De plus, des mesures sur les points clefs du réseau d'assainissement vont être réalisées afin de déterminer le taux de collecte par secteur.

## **6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage**

Cet indicateur donne un aperçu de l'état et du fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées, à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau sont les points du réseau pour lesquels il y a au moins 2 interventions par an (actions préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux (hors branchements).

Ce nombre est évalué à **4 points noirs soit 2,5 %**

Ce suivi nous indique les principaux points sensibles sur le réseau d'assainissement : plaques d'égouts vétustes, réseaux bouchés.

## **7 - Taux de débordement chez les usagers**

Cet indicateur mesure le nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

**Taux de débordement = nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis.** Le nombre de débordements correspond alors au nombre de demandes d'indemnisations par des tiers ou des usagers.

Pour l'année 2018, **aucune demande d'indemnisation n'a été déposée** suite à des dysfonctionnements du réseau public. Le taux est alors de **0,0 % habitants en 2018**.

## **8 - Taux de renouvellement des réseaux**

Cet indicateur complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

**Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (ml)	2 200	563	1 856	450	1 870	50	0

Le renouvellement de réseau pour l'exercice 2018 a été réduit à des interventions ponctuelles sur des tabourets et des branchements d'assainissement et sur la création de branchements d'immeubles existants qui n'étaient pas desservis (dérogation à l'époque car ils devaient refouler leurs effluents et les techniques n'étaient pas encore généralisées pour l'emploi de postes de relevage individuels). Sur les 5 derniers exercices (2014-2018), le taux moyen de renouvellement est de **0.45%/an** (4 226 ml sur 190 000 ml au total sur 5 ans).

## **9 - Linéaire réhabilité**

### **Fouilles traditionnelles :**

- 50 remises à la côte ou changement de tampon EU (pour exploiter les réseaux).
  - Bénéjacq : **35 (à cause de la réfection de la RD Rue des Pyrénées)**
  - Bordes : 4
  - Coarraze : 3
  - Asson : 3
  - Boeil Bezing : 4
  - Montaut : 1
  - Nay : 4 (pris en charge par l'opération de VRD de la Ville de Nay)
  
- 3 Reprises de branchements EU détériorés, effondrés ou pose d'un tabouret (car inexistant sur ancien réseau).
  - Nay 1
  - Mirepeix 1
  - Coarraze 1

Soit 20 ml sur 3 branchements en réseaux séparatifs amianté en PVC

### **Sans tranchées :**

Il n'y a pas eu d'intervention en 2018 sans tranchées.

**Ouvrages réhabilités :** Sans objet.

## **10 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions**

### **Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :**

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE (*)									
AEP	AEP (Pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en Régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (Brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie si commande du branchement	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau
70	73	8	2	0	88	7	409	42	11

(\*) Le nb potentiel de compteurs à poser selon les demandes de brcht reçues et enregistrées

### Soit pour l'assainissement collectif en 2018 :

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 88 demandes
- EU seul : 7 demandes pour des branchements de confort notamment
- + de déplacements de compteurs d'eau fait en régie publique, qui est la conséquence de d'une politique d'exploitation plus ferme de la position des compteurs d'eau, (au plus près du domaine public, voir sur le domaine public lui-même pour un accès total par les agents de la régie).

Après analyse de la demande, nombre de fiche enquêtes instruites, (terrain + photo + recherche de plan + prise de contact usager ou maitre d'œuvre) sur 2018 :

### Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis

Classé SANS SUITE	Ratio demandes reçues / devis émis/Dossiers suivis		
	Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Devis émis et transmis
<b>32</b>	<b>250</b>	<b>225</b>	<b>211</b>

- Demandes reçues au service travaux 250 reçues en 2018 contre 282 en 2017
- Fiches enquête créées 225 en 2018 contre 244 en 2017
- Devis émis et transmis 211 en 2018 contre 244 en 2017
- Trx effectués par autres (SUEZ/SAUR° 0 (régie publique en place au 1er janvier 2016)
- Classé sans suite : 32 en 2018 (5 en 2016 et 19 en 2017) pour des projets reportés ou abandonnés (usager indécis ou qui n'ont pas précisé leur projet et dont le dossier n'a pas pu être traité jusqu'au bout, faute de retour du demandeur.

244 fiches instruites / 282 demandes = 90% de taux d'instruction complète réelle par le service (Pour mémoire : 2016 = 86.5 % 217= (86,5 %).

Au minimum 215 visites sur sites de la réception de la fiche à la réception des travaux avec prises de photos et mesures sur le terrain ont été effectuées (contre 780 en 2016 et 830 en 2017). Cela est dû au fait que l'adjointe au responsable d'unité « Bureau d'études » a rejoint en mars l'unité Exploitation Eau potable, le nombre de visite sur site à diminué faute d'agent disponible. Les enquêtes ont été portées surtout à distance (mail et téléphone) pour les études. Les visites sur site, réduites à celles nécessaires aux bon de commande de branchement réellement commandés.

211 devis envoyés aux usagers, liés à 409 futurs travaux de raccordement de particuliers ou de lotissements dont 42 viabilisations de lots ou lotissement et 73 poses effectives de compteurs dans des niches existantes ou posées neuves.

42 demandes de viabilisation dont 12 suivis potentiels de lotissements (plus de lots) avec convention, devis, réunions, suivi de chantier, échanges avec les Moa et Moe et entreprises.

11 demandes d'individualisation de contrats de fournitures d'eau engageant pour 2 cas seulement des branchements EU supplémentaires d'immeubles déjà desservis.

**Répartition par communes des demandes de devis reçues, des Bons de Commande de travaux d'entreprises de branchement et des Interventions en régie**

COMMUNE	Nb demandes	Commune	Nb BC	COMMUN	Inter Rég
BORDES	31	COARRAZE	9	BORDES	14
NAY	26	ASSON	8	BENEJACQ	6
COARRAZE	24	MONTAUT	8	BOIEL BEZING	5
BENEJACQ	18	BENEJACQ	7	ANGAIS	4
MONTAUT	17	BORDES	7	ASSAT	4
ASSON	16	NAY	7	COARRAZE	4
BOIEL BEZING	14	IGON	6	ASSON	3
IGON	13	ANGAIS	5	NAY	3
MIREPEIX	13	BAUDREIX	5	ARROS NAY	2
ASSAT	11	ARROS NAY	3	ASSAT	2
BAUDREIX	11	MIREPEIX	3	BALIROS	2
ANGAIS	10	ARTHEZ		BEUSTE	2
ARROS NAY	7	ASSON	2	BORDERES	1
BALIROS	6	ASSAT	2	BRUGES	1
BORDERES	6	BALIROS	2	HAUT BOSDARROS	1
BEUSTE	5	BOIEL BEZING	2	IGON	1
BRUGES	5	BORDERES	2	MIREPEIX	1
BOURDETTES	4	BEUSTE	1	MONTAUT	1
ARTHEZ ASSON	3	BOURDETTES	1		
LESTELLE	3	LAGOS	1		
SANT-ABIT	3				
HAUT BOSDARROS	2				
LAGOS	2				
PARDIES PIETAT	1				

**Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2017**

Au 31 décembre 2018 :

Nb BC	BC ANNULE	BC Suspendu	Trx en cours	PRO Facture en attente	Pro Fa à valider	Fa en attente	Fa rejetée	Fa Faite
81	1	0	6	0	0	11	0	64

**Répartition des 81 bons de commande (contre 61 en 2017) :**

- 1 annulés (reporté sur 2019)
- 0 suspendu
- 6 travaux en cours au début 2019

**Pour un montant commandé (hors annulation d'un des BC) de :**

HT	PART EU	PART AEP	PART REGIE	TVA	TTC	CUMUL TTC
236 313,40	46 BC	79 BC	80 BC	47 262,66	283 576,06	283 576,07
	123 936,82	112 376,58	25 690,00			

**Pour un montant facturé réellement après attachements contradictoires de :**

MANDAT EU (paiement entreprise)	MANDAT AEP (paiement entreprise)	Montant Facturé entreprise HT
74 mandats	73 mandats	206 391,32

Le montant prévu au budget pour un exercice sur l'EU est de 300 000€HT.

L'exercice 2018 s'est poursuivi avec des Restes à Réaliser en 2019 pour les bons de commandes engagés mais non facturés. (les projets d'usagers sont parfois réalisés à cheval sur les exercices comptables).

## **11 - Traitement des DT/DICT/ATU**

### **Nombre de DICT reçues et récépissés traités**

1560 formulaires reçus (6.9 / jours ouvrés) dont des formulaires en double (1x EU et 1x AEP)

760 traités par les agents sur les 760 formulaires à traiter

100 % de taux de traitement (ATU compris, sauf le weekend car pas d'agent d'astreinte pour répondre aux DT-DICT-ATU, nous répondons donc avec 1 à 2j de retard, normalement on doit répondre immédiatement)

## **12 - Contrôle des travaux de lotissements – contrôle par SEAPAN**

- Néouvielle rue du pic du midi :
- Lot Balaïtous Bordes et Boeil :
- Lot BIE NAY et OPALE à Bénéjacq:
- Lot OLIBET à Bourdettes:
- Lot Marie blanche à Bordes:
- Lot Martouret dans zone aéroports Assat :
- Division Consorts brune (pas de PA mais 5 PC avec brcht individuels) :
- Lot du point de vue (communal) à Arros-deNay :
- Maysonnave à Baudreix quartier Bat Bielle:
- Le Clos du Vert Galant " - Communes de BORDES et d'ASSAT :
- Lot Asphodèles La montjoie COARRAZE :
- Pasquine à Beuste :

- Lou Barrada à Coarraze :
- Lot Casau Castéra 2 tranches dans zone C. ADER Assat :
- Lot Garona dans zone C. ADER Assat :
- Lot domaine de Pépé BENEJACQ:
- Lot Gabizos BORDES

### **13 - Création de réseaux d'assainissement (petits et grands projets)**

Le plus gros du budget d'investissement a été consacré pour de la création de réseaux neufs

- Continuité de la collecte sur Baudreix
- 1<sup>ère</sup> tranche de création du réseau sur Beuste.
- 1<sup>ère</sup> tranche de Refoulement (transit) entre Beuste et Boeil-Bezing
- Extension pour 4 immeubles chemin des Artigots à Bruges
- Extension pour 5 à 8 immeubles rue des Pyrénées à Asson

### **14 - Etudes Grands Projets /Marchés de travaux EU**

- Création du réseau de collecte d'Assat – topographie et avant-projet sommaire réalisé, (marché à lancer pour 2024-2025)
- Etudes pour le marché de réhabilitation du réseau EU de Bénéjacq (marché lancé en 2019)
- Etudes pour la réhabilitation du bâti unitaire sous les immeubles Marcadiou/remparts à Nay

### **15 - Taux de réclamation**

Ce taux constitue un reflet de la qualité du service rendu aux usagers. Le nombre de réclamations est rapporté au millier d'abonnés.

Le nombre total de réclamation in situ pour l'année 2018 est de **48** dont :

- 12 demandes d'explications : explications de la PFAC, du règlement de service, des factures (acompte, solde), etc.
- 6 concernant des erreurs de tarification (par exemple : facturation de la redevance assainissement pour de l'assainissement non collectif).
- 30 concernant un problème technique (réseau bouché, etc...).

Le taux de réclamation pour l'année 2018 est donc de **5.4 %**.

Toutes les demandes écrites sont enregistrées. De plus, une liste informatisée est tenue à jour concernant les réclamations téléphoniques.

Une lettre d'information du Service de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nay est transmise aux abonnés chaque année, dans le but de leur faciliter la compréhension des investissements réalisés et du fonctionnement du service. Cette lettre d'information figure en **Annexe 9**.

## V / INDICATEURS FINANCIERS

### 1 - Prix du service

Il comprend un abonnement annuel de **50 € HT**, la redevance s'élevant à **1,68 € HT** par m<sup>3</sup>.

### 2 - Redevance assainissement

Le tableau suivant indique le prix de la redevance assainissement par commune pour l'année 2017, celle-ci est calculée hors taxe (HT) :

	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Recette Redevance	1 457 524	1 789 251	1 826 344
Dont abonnement	424 200	463 659	440 101
Autres prestations	14 900	16 720	19 500
Branchement Particulier	110 873	160 147	105 975
PFAC	169 131	153 529	175 708
<b>Total</b>	<b>1 752 428</b>	<b>2 119 647</b>	<b>2 127 527</b>

La part variable n'a pas subi d'augmentation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (1.48 € HT en 2013). L'augmentation des redevances s'explique par l'augmentation du nombre d'abonnés dans de nombreuses communes du territoire.

### 3 - Budget du Service assainissement 2018

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 03/04/2018 :

<b>Section d'exploitation</b>					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
011	Charges à caractère général	542 200	70	Vente de produits finis, prestation de service	2 440 165
012	Charges de personnel	421 670	74	Subventions d'exploitation	138 100
65	Autres charges de gestion courante	7 600	75	Autres produits de gestion courante	8 000
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>971 470</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 586 265</b>
66	Charges financières	318 150	76	Produits financiers	50
67	Charges exceptionnelles	200 400	77	Produits exceptionnels	160 000
022	Dépenses imprévues	106 618			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 596 638</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 746 315</b>
023	Virement à la section d'investissement	676 514	042	Opération ordre transfert entre section	470 761
042	Opération ordre transfert entre section	1 227 785			
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 720 657</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>470 761</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 500 940</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 217 076</b>
<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>283 864</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 500 940</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 500 940</b>

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 1 227 785 €

<b>Section d'investissement</b>					
<b>Chap.</b>	<b>Dépenses (€)</b>		<b>Chap.</b>	<b>Recettes (€)</b>	
21	Immobilisations corporelles	77 500	13	Subventions d'investissement reçues	2 003 170
20	Immobilisations incorporelles	5 000	16	Emprunts et dettes assimilés	870 000
	Total des opérations d'équipement	3 967 984			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 050 484</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 873 170</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	603 110	106	Réserves	520 094
020	Dépenses imprévues	43 101			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>646 211</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>520 094</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 696 695</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 393 264</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	470 761	021	Virement de la section de fonctionnement	676 514
			040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 227 785
041	Opérations patrimoniales	190 000	1318	Opérations patrimoniales	190 000
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>660 761</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 094 299</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 849 925</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 487 563</b>
<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>		<b>637 638</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>5 487 563</b>	<b>TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 487 563</b>

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation : 1 227 785 €

## **4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement**

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2018 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2018 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
10 415 746 €	10 125 903 €	934 000 €	290 000 €	644 000 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

Données arrêtées au 31 décembre 2018	
<b>Encours de la dette contractée</b>	<b>10 125 903 € HT</b>
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 2 587 650 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 1 327 838 € HT</i>	
<b>Epargne brute annuelle</b>	<b>1 259 812 € HT</b>
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	<b>8.0 ans</b>

Si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait 8 ans pour se désendetter contre 10.9 ans en 2017.

## **5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité**

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2018 s'élèvent à **1 081 201.71 €**.

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2018, à **450 213 €**.

## **6 – Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes**

Cet indicateur du taux d'impayés traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service (données arrêtées au 29/09/2018).

Le montant des impayés en 2017 s'élève à 116 628.83 € TTC (redevances eau et assainissement confondues) soit **2.11% de taux d'impayés**.

Pour l'année 2016, le montant des impayés s'élève à 96 127.56 € TTC (redevances eau et assainissement confondues) soit **1.78 % de taux d'impayés**.

**Dans le courant de l'année 2018, le trésorier a proposé des listes de dossiers qui ont été admises en non-valeur (possibilité de recouvrement) ou en créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Les montants sont retranscrits dans le tableau ci-dessous pour les années 2017 et 2018 :**

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
<b>Année 2017</b>	<b>5 130.50 €</b>	<b>1 486.03 €</b>
<b>Année 2018</b>	<b>-</b>	<b>4 325 €</b>

## **7 - Autres Tarifs**

### **1) Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :**

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) qui a été supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération du comité syndical du 13 mai 2014, pour un montant maximum de 3 200 € HT par logement

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions nouvelles dont la construction, l'extension ou l'aménagement génère des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, à la date d'achèvement des travaux pour l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ou à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec ces coefficients modérateurs :

#### **➤ Constructions neuves : édification sur un terrain non construit**

	<b>Base surface de plancher (le m<sup>2</sup>)</b>	<b>Coefficient modérateur</b>
* Maisons individuelles (jusqu'à 2 logements/logement)	20 €	1
* Immeubles collectifs ou groupe d'habitations (défini par le code de la construction à compter de 3 logements/logement)	20 €	0,7
* Logements collectifs, bailleurs sociaux, maisons de repos, établissements de santé, internats, établissements de service public (par logement)	20 €	0,7

➤ **Constructions neuves : modification de la partie existante**

	Base surface de plancher (le m <sup>2</sup> )	Coefficient modérateur
* Terrain supportant des constructions raccordées au réseau public destinées à être démolies avec réalisation de constructions nouvelles	20 €	1
* Extension ou changement de destination de constructions existantes raccordées au réseau générant des eaux usées complémentaires	20 €	1
* Aménagement intérieur d'un immeuble déjà raccordé au réseau public ne générant pas d'eaux usées supplémentaires	NÉANT	0

➤ **Constructions existantes :**

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions existantes qui génèrent des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées lors de la construction ou de l'extension du réseau public de collecte.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec coefficients modérateurs :

	Base surface de plancher par logement existant (le m <sup>2</sup> )	Coefficient modérateur
* Construction existante (si absence de déclaration de superficie 100 m <sup>2</sup> appliqué)	20 €	0,30

**2) Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :**

La PFAC « assimilés domestiques » est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération en date du 13 mai 2014.

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à la date d'accord de la demande par le service d'assainissement collectif de la demande mentionnée au paragraphe précédent. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon :

$$\text{Base de surface de plancher (m}^2\text{)} * 20 \text{ €} * 0,8 \text{ (coefficient modérateur)}$$

# VI / AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

## 1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux d'entretien courant de prévention sur le réseau d'assainissement depuis 2008 ont permis une baisse du nombre d'interventions sur le réseau.

Le Service Assainissement de la Communauté de Commune du Pays de Nay réalise chaque année des travaux de remise à niveau de regards sous chaussée existant sur l'ensemble du territoire afin de rendre accessible un maximum de points.

**L'Annexe 2** donne le détail des interventions réalisées sur le réseau d'assainissement pour l'exercice 2018.

**Pour l'année 2018**, le taux de curage du linéaire total de réseau, que l'on considère de 190 km (on ne prend pas en compte le refoulement qui lui représente 25 km), est d'environ **2,3 %** (soit 4,4 km de réseau). Pour rappel, ce taux de curage était de 1 % en 2015, 2,4 % en 2016 et 3 % en 2017.

## 2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs

### 1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BRUGES

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Bruges</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2018	Bruges	Service Assainissement CCPN	Faucardage des roseaux, nettoyage des bassins plantés de roseaux	/
05/08/2018		SUEZ	Fourniture d'une pompe neuve pour le PR entrée STEP	1 333

Sur l'année 2018, seule une pompe Flygt a été remplacée par une pompe neuve sur le poste de relevage entrée STEP (Pompe achetée auprès de SUEZ et pose par les agents CCPN). D'autre part, l'entretien courant et la maintenance préventive (fauche et nettoyage des bassins plantés de roseaux) ont été réalisés par les agents du Service Assainissement.

### 2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Asson</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2018	Asson	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/
/		/	/	/

Sur l'année 2018, il n'y a pas eu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique. Seuls ont été réalisés sur la STEP d'Asson l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) par les agents du Service Assainissement.

### 3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de LESTELLE

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Lestelle</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2018	Lestelle	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/
/		/	/	/

Sur l'année 2018, il n'y a pas eu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique. Seuls ont été réalisés sur la STEP de Lestelle l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) par les agents du Service Assainissement.

### 4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baliros</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
08/04/2018	Baliros	LOUBSENS	Fourniture pompe de recirculation neuve ABS	930
Janvier 2018		Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/

Sur l'année 2017, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baliros, se sont élevées à **930 € HT**.

### 5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Montaut</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2018	Montaut	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/
05/02/2018		SEIHE	Fourniture et pose d'un Hydrovar neuf pour eau industrielle	2 198
01/11/2018		CG Informatique	Fourniture et pose disque dur neuf pour ordinateur poste loca	119

Sur l'année 2018, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Montaut, se sont élevées à **2 317 € HT**.

## 6) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Assat</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2018	Assat	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/
05/04/2018		Seepex	Fourniture Stator et Rotor pour remplacement sur pompe Seepex	1 172
01/09/2018		SEIHE	Fourniture et pose démarreur compresseur à vis	1 732

Sur l'année 2018, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique (réalisées par des tiers) se sont élevées à **2 904 € HT**. Seuls l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) ont été réalisés par les agents de la CCPN.

## 7) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baudreix</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
<b>Janvier 2018</b>		<b>Service Assainissement t CCPN</b>	<b>Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP</b>	<b>/</b>
Janvier 2018	Baudreix	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/
05/02/2018		LOUBSENS	Fourniture pompe neuve eau industrielle LOWARA	1 892
20/02/2018		LOUBSENS	Réparation pompe poste de relevage toutes eaux	1 323
/		/	/	/

Sur l'année 201, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baudreix se sont élevées à **3 215 € HT**.

## **3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement**

Les années 2014 à 2018 ont été marquées par la signature des fiches de prescriptions, des autorisations et des conventions de déversement des établissements concernés suite à l'étape de visites aux établissements recensés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay réalisée en 2013.

Sur le territoire de la CCPN 91 établissements sont concernés dont 3 industriels (S.A. Laguilhon, SODEXO et SAFRAN).

Le tableau présenté en Annexe 6 répertorie ces établissements concernés ainsi que le type de document auquel ils sont assujettis.

NB : les fiches de prescriptions concernent les établissements dont l'activité est assimilée domestique au sens de la loi Warsmann II et figure dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

## **VII / OBJECTIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2019**

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le Service Assainissement de la Communauté de communes du Pays de Nay pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement. Les objectifs se déclinent autour de 3 axes :

### **1 - Travaux et contrôles**

- ⇒ Poursuite de la construction des réseaux de collecte de Baudreix et de Beuste, de la réhabilitation du réseau d'assainissement de Bénéjacq.
- ⇒ Schéma Directeur d'assainissement avec la mise à jour des données sur les réseaux dans les secteurs où des données sont manquantes ou douteuses, ce qui permettra d'optimiser la connaissance du territoire et des abonnés, mais aussi de répondre plus rapidement aux attentes des usagers.
- ⇒ Travaux sur l'amélioration du fonctionnement des PR de Bénéjacq
- ⇒ Travaux de modernisation de la STEP de Lestelle

### **2 - Études et prospectives**

- ⇒ Lancement et suivi d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement sur le territoire de la CPN.
- ⇒ Optimisation du fonctionnement des stations d'épuration.
- ⇒ Diagnostic permanent du réseau d'assainissement.
- ⇒ Extension de la STEP d'Asson (1 000 EH à 2 000 EH) : maîtrise d'œuvre
- ⇒ Avant-projet de réhabilitation du canal unitaire Marcadieu/Remparts à Nay
- ⇒ Avant-projet de création du réseau d'assainissement d'Assat

### **3 - Fonctionnement du service**

- ⇒ Augmenter les actions de prévention (document unique d'évaluation des risques).
- ⇒ Optimisation de l'exploitation des STEP, rendue possible grâce à la régie.
- ⇒ Communication : actualisation du site internet du Service eau / assainissement de la CCPN

# ANNEXES

Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme	53
Annexe 2 : Détail des interventions effectuées sur le réseau en 2018	54
Annexe 3 : État d'avancement de la programmation des travaux 2018-2019	59
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement	60
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire de la CCPN	61
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques	62
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEP	63
Annexe 8 : Indicateurs de performance	66
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2018	68
Annexe 10 : Modèle facture 2018	70
	9

**Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme**

Communes	Contrôles de raccordement 2017			Dossiers d'urbanisme 2017 (CU, PC, PA, DP)			
	Neuf	vente	enquête régie	CU	PC	DP	PA
Angaïs	1	8	/	4	7	/	1
Arbéost	/	/	/	/	/	/	/
Arbéost	/	/	/	/	/	/	/
Arros-de-Nay	/	3	/	3	4	1	/
Arthez d'Asson	/	/	/	/	8	/	1
Assat	/	1	/	/	/	/	/
Asson	2	5	52	3	3	2	/
Baliros	2	3	/	1	1	/	/
Baudreix	8	1	/	1	6	1	/
Bénéjacq	11	20	53	6	14	10	/
Beuste	/	/	/	/	/	/	/
Boeil-Bezing	6	7	/	4	9	5	1
Bordères	/	/	/	/	/	/	/
Bordes	19	24	/	5	38	3	3
Bourdettes	3	4	/	2	2	/	1
Bruges-Capbis-Mifaget	/	4	/	1	/	/	/
Coarraze	3	18	/	4	1	/	1
Ferrières	/	/	/	/	/	/	/
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/	/	/
Igon	2	7	/	5	4	/	1
Lagos	/	/	/	/	/	/	/
Lestelle Bétharram	/	/	/	/	/	/	/
Mirepeix	2	18	/	1	4	5	/
Montaut	59	3	/	12	7	1	/
Nay	1	39	/	3	11	4	/
Pardies Piétat	1	2	/	/	/	/	/
Saint Abit	/	3	/	2	/	/	/
Saint Vincent	/	/	/	/	/	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>170</b>	<b>105</b>	<b>57</b>	<b>129</b>	<b>32</b>	<b>9</b>
				<b>227</b>			

Avec :

CU : Certificat d'urbanisme

PC : Permis de construire

PA : Permis d'aménager

DP : Déclaration de travaux

## Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2018

date	lieu intervention	nature	type intervention	linéaire (en ml)	ITV	volume évacués (en m3)	site de traitement	N° BSDI
08/12/2017	Baudreix	nettoyage ouvrage	pompage et nettoyage chambre électrique	180,00				
18/12/2017	Bordes	curage PR	curage PR entrée step			2,00	Labat à Aire	2384
24/12/2017	Bourdettes	6 route de Pau	débouchage réseau	300,00				
24/12/2017	Igon	32 avenue Pic du Midi	débouchage branchement	5,00				
24/12/2017	Asson	7 rue du Pla d'Isou	débouchage branchement	25,00				
30/12/2017	Bordes	Rue Jacques Auriol	débouchage réseau	320,00				
02/01/2018	Bordes	Rue Jean Lanette	débouchage branchement	5,00				
02/01/2018	Pardies-Piétat	86 chemin des Barthes	débouchage réseau	95,00				
10/01/2018	Baliros	step	pompage récupérateur à écumes				sur site	
10/01/2018	Baliros	step	curage PR entrée step			4,38	Labat à Aire	2335
10/01/2018	Bruges	step	curage PR entrée step					
22/01/2018	Bordes	curage PR	curage PR entrée step			3,74	Labat à Aire	2336
22/01/2018	Narcastet	curage PR	curage PR La Cassourrade					
29/01/2018	Nay	2 impasse du Docteur Talamon	débouchage branchement	50,00				
29/01/2018	Nay	2 impasse du Docteur Talamon	débouchage réseau	50,00				
15/02/2018	Lestelle	step	pompage récupérateur à écumes				sur site	
15/02/2018	Asson	step	pompage récupérateur à écumes				sur site	
15/02/2018	Baliros	step	pompage récupérateur à écumes				sur site	
22/02/2018	Bordes	curage PR	curage PR entrée step			1	step de Leskar	
02/03/2018	Bénéjacq	curage réseau	Rue des Pyrénées	1536,55				
05/03/2018	Bénéjacq	curage réseau	Rue des Pyrénées					
06/03/2018	Bénéjacq	curage réseau	Rue des Pyrénées					
07/03/2018	Bénéjacq	ITV réseau	Rue des Pyrénées		1536,55			
09/03/2018	Bénéjacq	ITV réseau	Rue des Pyrénées					
12/03/2018	Nay	débouchage branchement	débouchage branchement - 47 chemin Laclau					

15/03/2018	Bénéjacq	débouchage réseau	débouchage réseau en amont de la step	150,00				
03/04/2018	Coarraze	débouchage réseau	5 chemin Darré Loustau	150,00				
06/04/2018	Nay	débouchage branchement	47 côte Saint-Martin					
25/05/2018	Mirepeix	curage réseau	Route de Lagos	200,00	6,18	Labat à Aire	2280	
25/05/2018	Coarraze	curage réseau	Rue du Gabizos	150,00				
25/05/2018	Coarraze	curage réseau	Rue Charles Peguy	150,00				
25/05/2018	Asson	curage réseau	Route du Lac	120,00				
28/05/2018	Montaut	curage PR	PR Aiguilhou					
28/05/2018	Montaut	curage PR	PR Bétharram					
28/05/2018	Montaut	curage PR	PR Lanne de Haut					
28/05/2018	Montaut	curage PR	PR 4 - route de Saint Vincent					
28/05/2018	Montaut	curage PR	PR 5 - le Mourle					
29/05/2018	Asson	step	pompape récupérateur à écumes				sur site	
29/05/2018	Asson	step	curage PR entrée step				sur site	
29/08/2018	Asson	step	pompape des sables		6,180	Labat à Aire	2280	
29/05/2018	Igon	curage PR	PR Hourcq					
29/05/2018	Igon	curage PR	PR Lavoisier					
29/05/2018	Igon	curage PR	PR Capbat					
29/05/2018	Igon	curage PR	PR Lot. Isarce					
29/05/2018	Coarraze	curage PR	PR Montjoie					
29/05/2018	Bordes	Curage PR	curage PR entrée step					
29/05/2018	Lestelle	Curage PR	puits de mise en charge "bambou"					
29/05/2018	Bourdettes	Curage PR	PR Lot. Andars		6,700	Labat à Aire	2339	
29/05/2018	Saint-Abit	Curage PR	PR Saint-Abit					
30/05/2018	Baliros	Curage poste pression	Curage poste pression					
30/05/2018	Baliros	Curage PR	PR à côté du poste pression					
30/05/2018	Baudreix	Curage PR	PR Châtaigneraie					
30/05/2018	Bordes	Curage PR	PR Clément Ader					
30/05/2018	Bordes	Curage PR	Lot. Les prairies					
30/05/2018	Bordes	Curage PR	Lot, Cabaliros					
30/05/2018	Arros-Nay	Curage PR	PR les vignes					

30/05/2018	Pardie Piétat	Curage PR	PR Stade					
30/05/2018	Bénéjacq	Curage PR	PR Espace Pyrénées SUPER U			4,760	Labat à Aire	2281
30/05/2018	Bénéjacq	Curage PR	PR Montplaisir					
30/05/2018	Bénéjacq	Curage PR	PR Artigues					
30/05/2018	Coarraze	Curage PR	PR Montjoie					
31/05/2018	Bénéjacq	Curage PR	PR Violettes					
31/05/2018	Bénéjacq	Curage PR	PR Moulin					
31/05/2018	Bénéjacq	Curage PR	curage PR entrée step					
31/05/2018	Nay	Curage PR	PR rue du Canal					
31/05/2018	Nay	Curage PR	PR Saint Roch					
31/05/2018	Bénéjacq	débouchage réseau	Place de la Mairie	15,00				
04/06/2018	Baudreix	Curage PR	PR Okiri			2,00	Labat à Aire	2340
04/06/2018	Bordes	Curage PR	PR les granges					
04/06/2018	Lestelle	Puits de mise en charge						
04/06/2018	Lestelle	step	curage PR entrée step					
04/06/2018	Montaut	step	curage PR entrée step					
18/06/2018	Bruges	step	curage PR entrée step			1,02	Labat à Aire	2284
26/06/2018	Asson	Curage PR	curage PR Marancy + bassin en amont			4,00	Labat à Aire	2342
26/06/2018	Coarraze	Curage PR	curage PR Pont du Lagon					
25/07/2018	Bénéjacq	ITV - avenue Henri IV	inspection télévisée du réseau EU		451,80			
27/07/2018	Lestelle	curage puits de mise en charge	curage des puits de mise en charge			1,68	Labat à Aire	2295
27/07/2018	Lestelle	curage réseau	curage en amont du puits de mise en charge	80,00				
11/09/2018	Bénéjacq	Curage - avenue Henri IV	curage réseau EU pour ITV	128,10				
14/09/2018	Bénéjacq	ITV - avenue Henri IV	inspection télévisée du réseau EU		128,10			
20/09/2018	Bénéjacq	curage réseau - rue des Pyrénées	curage réseau EU	250,00		1,3	Labat à Aire	2707
20/09/2018	Nay	curage réseau - rue du Temple	curage réseau UN	80,00				
20/09/2018	Coarraze	curage réseau - rue du stade	curage réseau EU	150,00				
20/09/2018	Bordes	curage réseau - av. Szydlowski	curage réseau UN	50,00				
02/10/2018	Asson	Pompage REC step Asson	dépotage dans les lits de séchage					
22/10/2018	Asson	Pompage REC step Asson	dépotage dans les lits de séchage					

22/10/2018	Lestelle Bétharram	Pompage graisses Step Lestelle	pompage du bac à graisses			2,00	Step de Lescar	2078
19/11/2018	Asson	pompage REC step Asson	dépotage dans les lits de séchage					
19/11/2018	Asson	curage PR	entrée step					
19/11/2018	Asson	curage PR	Marancy					
19/11/2018	Nay	curage PR	Rue du Canal					
19/11/2018	Bénéjacq	curage PR	PR Monplaisir					
19/11/2018	Bénéjacq	curage PR	Esp. Pyrénées - Super U					
19/11/2018	Bénéjacq	curage PR	Moulin - chemin Barcanous					
20/11/2018	Lestelle	curage branchement	Soum Dat Castet	12,00				
20/11/2018	Coarraze	curage PR	Montjoie					
20/11/2018	Coarraze	curage PR	Pont du Lagoin					
20/11/2018	Igon	curage PR	Hourcq					
21/11/2018	Nay	curage PR	Saint-Roch					
21/11/2018	Nay	curage PR	Textile					
21/11/2018	Baudreix	step	pompage ouvrage (poubelle)	100,00				
22/11/2018	Igon	curage PR	Lavoir					
22/11/2018	Igon	curage PR	Capbat					
22/11/2018	Igon	curage PR	Lot Isarce					
22/11/2018	Mirepeix	curage PR	Lot Pyrène					
22/11/2018	Bruges	curage PR	PR amont Step					
23/11/2018	Bordes	curage PR	entrée step					
27/11/2018	Montaut	curage PR	entrée step					
27/11/2018	Montaut	curage PR	PR 1 : Aiguillous					
27/11/2018	Montaut	curage PR	PR 2 : Bétharram					
27/11/2018	Montaut	curage PR	PR 3 : Lanne de Haut					
27/11/2018	Montaut	curage PR	PR 4 : Route de Saint-Vincent					
27/11/2018	Montaut	curage PR	PR 5 : Lot Le Mourle					
28/11/2018	Lestelle	curage PR	entrée step					
28/11/2018	Bourdettes	curage PR	village - rue du Moulin					
28/11/2018	Arros-Nay	curage PR	lot les vignes					

28/11/2018	Arros-Nay	curage PR	lot le verger					
29/11/2018	Pardies-Pietat	curage PR	PR stade					
29/11/2018	Saint-Abit	curage PR	village					
29/11/2018	Bourdettes	curage PR	lot Andars					
29/11/2018	Baliros	curage PR	poste pression					
29/11/2018	Bordes	curage PR	Clément Ader					
29/11/2018	Bordes	curage PR	les Granges					
29/11/2018	Bordes	curage PR	lot les prairies					
29/11/2018	Bordes	curage PR	lot Cabaliros					
30/11/2018	Baudreix	curage PR	Okiri					
30/11/2018	Baudreix	curage PR	lot la chataigneraie					
04/12/2018	Baliros	curage PR	Entrée step			2,10	Labat à Aire	2718
04/12/2018	Narcastet	curage PR	Gens du Voyage					
04/12/2018	Narcastet	curage PR	La cassourade					
04/12/2018	Narcastet	curage PR	Les berges du Moulin					
20/12/2018	Lestelle	pompage dégazeur	Dépotage dans les lits de séchage					
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>4351,65</b>	<b>2116,45</b>	<b>49,04</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

**Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux 2018-2019**

<b>Intitulé du projet</b>	<b>Communes</b>	<b>Etudes / Moe</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Extension STEP BAUDREIX (20 000 EH)	Baudreix	MOE (Merlin)	Terminé en juin 2018
Création du réseau EU	BEUSTE	Interne	En cours (fin dec 19)
Création du réseau EU	BAUDREIX	Interne	En cours (fin dec 19)
Extension EU rue des Pyrénées	ASSON	Interne	Terminé en 2018
Extension EU ch des Artigots	BRUGES	Interne	Terminé en 2018
Travaux divers sur le réseau EU	CCPN	Interne	Terminé en 2018
Création branchements nouveaux abonnés	SEAPaN	Interne	87 branchements

## Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement

### Programme de travaux du SAPAN sur la période 2012 - 2018

Nature du projet	Objectif des travaux	Année de réalisation	Coût estimatif des travaux	Aides potentielles Conseil Général	Aides potentielles Agence de l'Eau
Création du réseau de collecte de Montaut <i>TF et TC1 (déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	2 767 220 €	25% soit 691 805€	606 922 €
Création de la STEP de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	1 105 450 €	25% soit 276 363€	360 711 €
Dernière tranche de restructuration du réseau de Nay <i>(déjà financé par AEAG)</i>	Mise en conformité ERU	2014	1 055 000 €	25% soit 263 750€	276 320 €
Dernière tranche de création du réseau de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2014	1 172 940 €	25% soit 293 235€	425 910 €
	<b>Coût réel des travaux</b>	<b>2012-2014</b>	<b>6 100 610 €</b>	<b>1 525 153 € soit 25 %</b>	<b>1 669 863 € soit 27,4 %</b>
Réhabilitation de l'ANC du site touristique de Notre Dame à Parides Piétat (32 EH)	ANC	2014	50 000 €	15% 7 500 €	25% soit 12 500€
Abandon de la station d'épuration de clément Ader à Assat (démantelement et restructuration du réseau)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2013	382 000 €	15% soit 54 000€	50% soit 180 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson (tranche 1)	Mise en conformité ERU	2014	525 000 €	15% soit 75 000€	50% soit 250 000€
Extension de la station d'épuration de Bordes (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2014-2015	3 200 000 €	15% soit 525 000€	34% soit 1 088 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson Tranche 2	Mise en conformité ERU	2016	530 000 €	15% soit 79 500€	50% soit 227 000€
Extension de la station d'épuration de Baudreix (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2016	2 800 000 €	13% soit 420 000€	33% soit 924 000€
Extensions de collecte	faire face à la forte pression fonçière	2013-2016	300 000 €	15% soit 60 000€	25% soit 75 000€
	<b>Coût estimatif des travaux</b>	<b>2013-2016</b>	<b>7 787 000 €</b>	<b>1 221 000 € soit 15,7 %</b>	<b>2 756 500 € soit 35,4 %</b>
Extension de la station d'épuration d'Asson	Mise en conformité ERU	2017	470 000 €		50% soit 235000€
Abandon de la station d'épuration de Bénéjacq et création d'un refoulement jusqu'à la STEP de Baudreix	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2017	1 050 000 €		50% soit 525 000€
Restructuration du réseau de collecte de Baudreix.		2017	1 240 000 €		25% soit 310 000€
Restructuration réseau de Bénéjacq (réhabilitation)		2018	600 000 €		25% soit 150 000€
Refoulement des effluents de Beuste Lagos et Bordères vers le système d'assainissement de Bordes	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle de Bordes	2018	800 000 €		40% soit 320 000€
Création du réseau de collecte de Beuste (230 raccordements)		2018	2 000 000 €		40% soit 800 000€
Création du réseau de collecte de Lagos (210 raccordements)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle Bordes	2019	-		-
Création du réseau de collecte de Bordères (230 raccordements)		2020	-		-
Extensions de collecte	faire face à la forte pression fonçière	2016-2018	200 000 €		25% soit 50 000€
	<b>Coût total estimatif des travaux</b>	<b>2016-2018</b>	<b>6 360 000 €</b>		<b>2 340 000 € soit 36,8 %</b>
	<b>Coût global des travaux projetés pendant le contrat</b>	<b>2013-2018</b>	<b>14 147 000 €</b>	<b>1 221 000 € soit 8,6%</b>	<b>5 096 500 € soit 36,0 %</b>
	<b>Coût global des travaux projetés</b>	<b>2012-2018</b>	<b>20 247 610 €</b>	<b>2 746 153 € soit 13,6 %</b>	<b>6 766 363 € soit 33,4 %</b>

Programmation 2012 du CG 64

Période du contrat territorial CG 2013-

2018 fin X programme

\* : Au-delà de 2016, absence de lisibilité concernant les aides du Conseil Général 64

## Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013 <sup>1</sup> (kWh/an)	Conso 2014 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2015 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2016 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2017 <sup>2</sup> (kWh/an)	
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	113	140	140	
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	201	240	250	
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	Pas de données	6 557	6930	7929	2982	
PR DE BIE	ASSON	135	155	237	1335	362	
PR DE MARANCY	ASSON	Pas de données	7 365	6009	5035	6614	
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	117	136	104	132	115	
PR BALIROS (à côté de PMC) (BALIROS 2)	BALIROS	1 436	1 367	673	830	713	
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP Baudreix					
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données – Lotissement privé					
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	2 865	3919	3436	
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	1 056	1000	682	
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	65 360	459	- 99 539	530	332	
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	829	908	566	
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	5 876	12379	10875	
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	452	486	365	
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données – Lotissement privé					300
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	14 518	16906	12814	
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	-
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	209
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données – Lotissement Privé				434	382
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	2 741	3039	2953	
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	6 823	6604	6887	
PR AMONT STEP BRUGES	BRUGES	Pas de données - gestion communale				2781	2256
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	7 422	5 969	3 983	6034	2392	
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	1 765	456	674	
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	3 715	3998	4134	
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	1 966	2900	2756	
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	912	1300	1105	
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	763	1250	892	
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	223	185	129	142	111	
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données – Lotissement privé					
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	Pas de données	- 780	2 691	2542	1630	
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	Pas de données	4 137	- 2 877	1696	2181	
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Pas de données - Mise en service trop récente				138	700
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	Pas de données	3 902	- 2 136	- 157	813	
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	Pas de données	8 553	- 8 122	435	470	
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	346	1662	1515	
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	7 097	6272	5912	
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	1 712	2365	1343	
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT	-	-	-	-	1909	
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	1186	1224	434	
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>148 102</b>	<b>125 676</b>	<b>78 117</b>	<b>96 884</b>	<b>82 205</b>	

**Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques**

Enseigne	Adresse	Code Postal	Commune	Code NAF	Activité Réelle exercée	Prétraitement existant	Si non, équipement	Remarques	Réseau ?	Document
LA ROSE GOURMANDE	PLACE DU PIC DU MIDI D'OSSAU	64800	ARROS DE NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE ARTISANALE, FABRICATION ET VENTE.	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SERVICES MOTO ET COMPETITION	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	3312Z	ENTRETIEN ET REPARATION DE TOUS VEHICULES MOTORISES	/	OUI	CUVE RETENTION PEHD	OUI	AUTORISATION
SARL TRANSPORTS ESTRADE ET FILS	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	4942Z	TRANSPORTS ROUTIERS.	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
LA CABANE A PIZZA	6 CHEMIN DE LITOR	64800	ASSON	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS ET BOISSONS.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ NATI	3 ROUTE DE LOURDES	64800	ASSON	4711B	RESTAURANT, SALON DE THÉ, PLATS À EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
STATION TOTAL - BAR TABAC	65 ROUTE DE L'AUBISQUE	64800	ASSON	5630Z	BAR, TABAC, SQUASH, STATION-SERVICE.	NON	OUI	Bar/tabac/station essence	OUI	AUTORISATION
O PALAIS GOURMAND	3 RUE DU GABIZOS	64800	ASSON	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
O' KIRI	AVENUE DU LAC	64800	BAUDREIX	5530Z	CAMPING, CARAVANING, GITES, BAR ET RESTAURANT.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	AUTORISATION
LHOMY BOUCHERIE CHARCUTERIE	30 RUE DU TOURMALET	64800	BENEJACQ	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LE TIRANT D'EAU	16 PLACE DE LA FONTAINE	64800	BENEJACQ	5610A	DÉBIT DE BOISSONS, BAR, CAFÉ, RESTAURANT	NON	OUI	Huiles usagées et épluchures	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE CAMGUILHEM	16 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4724Z	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
SARL AUBIES TROUILH	47 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	SALAISSONNIER, CHARCUTIER, ABATTEUR, BOUCHERIE, VOLAILLER, CONSERVES.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAISON BORDENAVE	50 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTIER, TRAITEUR.	OUI (2 bacs dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE MILLET	2 IMPASSE DES BRUYERES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR, PLATS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE ABADIE	1 RUE VICTOR HUGO	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
S.A.S LAGUILHON	177 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013A	FABRICATION ET VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL DE CONFITS DE VOLAILLES GRASSES ET DE LEURS ABATS. FABRICATION DE CONSERVES	A faire	OUI	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
SARL PYRETRANS	9 IMPASSE DU PRE DU ROY	64800	BENEJACQ	4941A	TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES ET DE MATIERES DANGEREUSES	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
BOUCHERIE CHARCUTERIE LACOSTE	13 RUE PASTEUR	64800	BENEJACQ	1013B	BOUCHER, CHARCUTIER, VENTE DE PLATS PRÉPARÉS, TRAITEUR.	OUI	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MCDONALD'S	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	5610C	RESTAURATION A SERVICE RAPIDE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
SUPER U	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE.	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS DU BEARN	14 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	1013A	CONSERVEUR, SALAISSONNIER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DU CENTRE	2 RUE DES PYRENEES	64510	BOEIL BEZING	5630Z	CAFÉ, DÉBIT DE TABAC	NON	NON	Bar et dépôt de pain pas de	OUI	SANS OBJET
AU BON ACCUEIL	8 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	5510Z	HÔTEL, RESTAURANT	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE MENDES AUTO PRIMO	1 RUE DU PIC DU MIDI	64510	BOEIL BEZING	4520A	MÉCANIQUE AUTOMOBILE, CARROSSERIE, PEINTURE.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ FRANCOISE ET PIERRE	47 RUE DU BOIS	64510	BORDES	5610A	RESTAURANT.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA ENO	37 PARC D'ACTIVITÉS CLEMENT	64510	BORDES	5610C	FABRICATION DE PIZZAS, RESTAURATION RAPIDE À EMPORTER	NON	NON	PC en cours	EN COURS	PRESCRIPTIONS
SPID LAVAGE	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4520A	STATION DE LAVAGE DE VÉHICULES	OUI (SPH)	A réhabiliter	PC en cours	EN COURS	AUTORISATION
GARAGE FOURAA	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4511Z	GARAGE AUTOMOBILE, RÉPARATION ET VENTE DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION	NON	NON	Point de vente automobile	OUI	AUTORISATION
BISTROT SAINT GEORGES	ZONE ARTISANALE CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610A	BRASSERIE, RESTAURAN	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL MARRACQ	25 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	1013B	CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU DELICE DU BEARN	30 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	OUI	ACTIVITE RECENTE	OUI	PRESCRIPTIONS
LE FOURNIL	21 ROUTE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LES DELICES DE BORDES	2 IMPASSE BELLEVUE	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU FOUR ET AU MOULIN	9 RUE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LOC' VAISSELLE 64	ZONE ARTISANALE DE SAMADET	64800	BOURDETTES	7729Z	LOCATION ET VENTE DE VAISSELLE	/	/	/		PRESCRIPTIONS
PIZZA MONA	RUE DES EBENISTES	64800	COARRAZE	5610C	PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS À EMPORTER, RESTAURATION SUR PLACE.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CALAGE ET ENTRETIEN DE MOBILHOME GA	9 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520B	ENTRETIEN DE MOBILHOME, CARROSSERIE, TOLERIE, REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	/	/	/	OUI	AUTORISATION
AU PAIN D'ANTAN	54 RUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAXI-DELICES	GALERIE MARCHANDE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL PYRENEES GOURMANDES	PARC D'ACTIVITES MONPLAISIR	64800	COARRAZE	4729Z	CHARCUTERIE.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
	2 RUE DES PYRENEES	64800	COARRAZE	4781Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ MONIQUE	49 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5630Z	CAFÉ RESTAURANT	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
LE BIENVENU	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5610A	BAR, PIZZERIA, RESTAURANT, SALON DE THE, VENTE DE PLATS À EMPORTER.	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	AUTORISATION
	3 RUE MADAME DE MIOSENS	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, VIENNOISERIE.	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
CHARCUTERIE JUNQUA	6 RUE DE MIOSENS	64800	COARRAZE	1013B	FABRICATION ET VENTE DE CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL AD SERVICES AUTO	RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS, RÉPARATION	OUI (cuve stockage)	SPH à équiper	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS ARTISANALES THIERRY PARDON	43 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1013A	ACTIVITE ARTISANALE DE SALAISSON DE JAMBONS, FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE CITROËN	17 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE, LOCATION, ENTRETIEN, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES.	OUI (cuve stockage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
PEUGEOT TALBOT	23 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	GARAGE, RÉPARATION ET VENTE D'AUTOS, MOTOS, CYCLES	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
LOCABLANC	CHEMIN MONPLAISIR	64800	COARRAZE	9601B	BLANCHISSERIE POUR PROFESSIONNELS.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE ALBUQUERQUE	2 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE TOUS VÉHICULES MOTORISÉS	NON	NON	Cessation activité en 2014	OUI	SANS OBJET
LIDL		64800	MIREPEIX	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE, STATION-SERVICE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DUPOUX SALAISSONS	ZONE ARTISANALE DU POUS	64800	COARRAZE	1013A	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES DE VIANDE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
INTERMARCHÉ	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4711D	SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE	OUI	A REMETTRE AUX NORMES	Station-service + station de lavage	OUI	AUTORISATION
SARL SEPE	51 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	4520A	RÉPARATION, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION, LOCATION, MECANIQUE, DEPANNAGE ELECTRIQUE, VITRAGE, QUINCAILLERIE.	BAC DE RETENTION POUR PEINTURE A L'EAU	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHARCUTERIE HOURCQ	2 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	1013B	CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BONNASSE-GAHOT	ROUTE DE NAY	64800	MIREPEIX	4520A	MÉCANIQUE AGRICOLE ET AUTOMOBILE, VENTE DE VOITURES D'OCCASION ET DE VOITURES NEUVES, TOLERIE, PEINTURE, MECANIQUE BOIS, LOURDS, VENTE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'OCCASION.	OUI (cuve stockage)	OUI	/	OUI	AUTORISATION
AUTO CLEAN	CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	SIÈGE DE DIRECTION UNIQUEMENT, SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE.	OUI	OUI	Siège social	OUI	SANS OBJET
	14 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	RESTAURATION RAPIDE	NON	NON	Activités peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LA PIZZA	27 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE RESTAURANT DU MIDI	23 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610A	RESTAURATION TRADITIONNELLE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
	9 RUE SAINT VINCENT	64800	NAY	1013B	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE LATAPIE-BURON	12 RUE GAMBETTA	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL LE FROMENTIER	9 PLACE DE VERDUN	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE,	OUI	OUI (rejet direct canal)	/	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS

BOULANGERIE	2 RUE ANDRE LAFOURCADE	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LE CHANZY	5 ALLEE CHANZY	64800	NAY	5610A	CAFE, BAR, BRASSERIE, SNACK PLATS ET BOISSONS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
	1 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5630Z	CAFÉ	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL POUTS	HALLES DE NAY	64800	NAY	1013B	PRÉPARATION DE PLATS À EMPORTER EN CHARCUTERIE CONSERVEUR.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LE PIZZAIOL	13 RUE CLEMENCEAU	64800	NAY	1089Z	CAFE, RESTAURANT, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LE SAINT GEORGES	4 PLACE DE LA FONTAINE	64800	NAY	5610A	RESTAURANT, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
NAY AUTO SPORT	7 AVENUE JEAN SEIGNERES	64800	NAY	4511Z	COMMERCE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
GARAGE PASCAL AUTO	8 TER CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
LA MIE DE PAIN	2 RUE DE LA POSTE	64800	NAY	5610A	RESTAURATION ET VENTE DE PAINS	OUI (BAG)	A raccorder	Non raccordé au réseau EU	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
CAFE MODERNE	9 ALLEES CHANZY	64800	NAY	5630Z	CAFÉ, RESTAURANT.	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE	10 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR..	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DES HALLES	7 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5610C	CAFE, BAR, BRASSERIE	NON	NON	Activité très faible	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ LUDO	2 RUE NOTRE DAME	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS SUR PLACE ET A EMPORTER	NON	NON	Activité peu importante, impact	OUI	PRESCRIPTIONS
FOYER RESTAURANT MUNICIPAL	6 RUE DES PYRENEES	64800	NAY		RESTAURANT MUNICIPAL	OUI (BAG)	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ BERNATOU	34 BIS RUE DES PYRENEES	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DISTRIZ PIZZA BIO	RUE MARECHAL FOCH	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZA A EMPORTER ET A CONSOMMER SUR PLACE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LES DEUX PALMIERS	20 PLACE MARCADIEU	64800	NAY	5610A	ORGANISATION DE RÉCEPTION, MARIAGES, SÉMINAIRES, BUFFETS ET COCKTAILS. RESTAURANT, BRASSERIE, BOUTIQUE DE THÉ	NON	OUI	HUILE STOCKEE EN BIDON PNEUS ENCHASSÉS PAR	OUI	PRESCRIPTIONS
AUX DELICES NAYAIS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE	64800	NAY	1071C	PÂTISSERIE, BOULANGERIE, TRAITEUR	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BELLOCQ	14 B RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ ABEL	10 RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	5510Z	RESTAURANT, HÔTEL, TRAITEUR, ORGANISATION DE REPAS ET COCKTAILS.	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE LASTAPIS	5, rue Mal Joffre	64800	NAY		BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
MAISONGROSSE Fabien	17 RUE DES PYRENEES	64800	ASSON	1071C	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LES COLCHIQUES	RUE DE L'EGALITE	64510	BORDES	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD ST JOSEPH DE NAY	PLACE MARCADIEU	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD JEANNE ELISABETH ST ANDRE	49 bis AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	OUI (Bac dégraisseur)	NON	uniquement de la plonge (pas	OUI	PRESCRIPTIONS
LE CLOS MONTREUIL	Chemin de Montreuil	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	Pas de fabrication de repas	OUI	PRESCRIPTIONS
SODEXO	chemin Vignau	64510	BORDES		RESTAURANT D'ENTREPRISES	A faire	?	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
TURBOMECA	AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES		INDUSTRIE AERONAUTIQUE	prétraitements spécifiques	NON	convention en cours	OUI	AUTORISATION + CONVENTION



# STEP ASSAT 2018

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m³/j	mg/L						Kg/J						RAPPORT		EH			VOLUME SORTIE m³/j	mg/L						Kg/J						RENDEMENT EPURATOIRE						EH NOMINAL STEP	VOLUME NOMINAL ENTREE STEP (m3/j)
			DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO/DBO5	DCO	DBO5	MES	DCO		DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4			
10/01/2018	0	615	1190		260	20,00	74,00		731,85		159,90	12,30	45,51				6099	0	1777	689	15		2	3,48	1,60		10,34		1,38	2,40	1,10		99%		99%	83%	98%		15000	2335
24/01/2018	0	767	908	560	474	12,20	97,10	82,70	696,44	429,52	363,56	9,36	74,48	63,43	BON	1,621	5804	7159	4040	857	16	2	2	2,92	1,03	1,00	13,71	1,71	1,71	2,50	0,88	0,86	98%	100%	100%	76%	99%	99%	15000	2335
07/02/2018	0	582	1140		490	14,00	126,00		663,48		285,18	8,15	73,33				5529	0	3169	659	16		2	5,03	1,56		10,54		1,32	3,31	1,03		99%		100%	64%	99%		15000	2335
20/02/2018	18	2839	308	90,00	154,00	3,07	26,20	20,90	874,41	255,51	437,21	8,72	74,38	59,34	Attention	3,422	7287	4259	4858	2769	17	2,1	6,1	3,06	1,09	1,3	47,07	5,81	16,89	8,47	3,02	3,60	94%	98%	96%	0%	96%	94%	15000	2335
07/03/2018	16	1047	870		484,00	22,00	72,00		910,89		506,75	23,03	75,38				7591	0	5631	1176	17		6,4	2,03	1,93		19,99		7,53	2,39	2,27		98%		99%	91%	97%		15000	2335
28/03/2018	0	770	1140	280,00	395,00	7,74	78,10	74,20	877,80	215,60	304,15	5,96	60,14	57,13	Attention	4,071	7315	3593	3379	831	20	5	2	5,1	1,82	1	16,62	4,16	1,66	4,24	1,51	0,83	98%	98%	99%	34%	98%	99%	15000	2335
11/04/2018	6	970	755		287,00	7,44	69,00		732,35		278,39	7,22	66,93				6103	0	3093	1049	20		4,6	5,5	1,94		20,98		4,83	5,77	2,04		97%		98%	26%	97%		15000	2335
25/04/2018	0	966	796	240,00	428,00	9,40	75,00	66,20	768,94	231,84	413,45	9,08	72,45	63,95	Attention	3,317	6408	3864	4594	1025	17	1,4	4,3	4,94	1,64	1	17,43	1,44	4,41	5,06	1,68	1,03	98%	99%	99%	47%	98%	98%	15000	2335
03/05/2018	7	964	640		300,00	8,37	67,90		616,96		289,20	8,07	65,46				5141	0	3213	1043	15		3,5	5,14	1,6		15,65		3,65	5,36	1,67		98%		99%	39%	98%		15000	2335
30/05/2018	6	998	936	530,00	524,00	11,10	82,40	73,60	934,13	528,94	522,95	11,08	82,24	73,45	BON	1,766	7784	8816	5811	1075	23	2,5	9,2	6,12	2,21	1	24,73	2,69	9,89	6,58	2,38	1,08	98%	100%	98%	45%	97%	99%	15000	2335
06/06/2018	6	1006	580		275,00	5,15	54,20		583,48		276,65	5,18	54,53				4862	0	3074	1130	20		5,5	4,43	1,87		22,60		6,22	5,01	2,11		97%		98%	14%	97%		15000	2335
27/06/2018	0	1002	357	200,00	240,00	4,44	39,50	33,30	357,71	200,40	240,48	4,45	39,58	33,37	BON	1,785	2981	3340	2672	1086	14	1,7	3,3	3,04	1,1	1	15,20	1,85	3,58	3,30	1,19	1,09	96%	99%	99%	32%	97%	97%	15000	2335
04/07/2018	0	1332	630		333,00	6,67	52,20		839,16		443,56	8,88	69,53				6993	0	4928	1376	14		4	4,56	1,5		19,26		5,50	6,27	2,06		98%		99%	32%	97%		15000	2335
25/07/2018	0	1155	909	270,00	300,00	7,15	81,10	77,10	1049,90	311,85	346,50	8,26	93,67	89,05	Attention	3,367	8749	5198	3850	1382	21	3,1	2	3,29	2,06	1,1	29,02	4,28	2,76	4,55	2,85	1,52	98%	99%	99%	54%	97%	99%	15000	2335
08/08/2018	0	598	330		78,00	6,41	64,50		197,34		46,64	3,83	38,57				1645	0	518	632	24		5,2	6,15	1		15,17		3,29	6,58	0,63		93%		93%	4%	98%		15000	2335
29/08/2018	5	705	1000	290,00	281,00	9,99	86,00	77,80	705,00	204,45	198,11	7,04	60,63	54,85	Attention	3,448	5875	3408	2201	749	19	1,7	2	5,46	1,2	1	14,23	1,27	1,50	6,58	0,90	0,75	98%	99%	99%	45%	99%	99%	15000	2335
05/09/2018	0	581	567		171,00	9,16	78,60		329,43		99,35	5,32	45,67				2745	0	1104	616	20		2	5,96	1,42		12,32		1,23	3,67	0,87		96%		99%	35%	98%		15000	2335
26/09/2018	0	550	1020	460,00	316,00	10,90	106,00	105,00	561,00	253,00	173,80	6,00	58,30	57,75	BON	2,217	4675	4217	1931	595	20	0,9	4,2	6,48	1,86	1	11,90	0,54	2,50	3,86	1,11	0,60	98%	100%	99%	41%	98%	99%	15000	2335
02/10/2018	0	549	1490		382,00	12,20	110,00		818,01		209,72	6,70	60,39				6817	0	2330	576	21		3,5	6,83	1,92		12,10		2,02	3,93	1,11		99%		99%	44%	98%		15000	2335
24/10/2018	0	536	1090	520,00	415,00	12,90	109,00	108,60	584,24	278,72	222,44	6,91	58,42	58,21	BON	2,096	4869	4645	2472	564	26	1,2	2	7,41	1,68	1	14,66	0,68	1,13	4,18	0,95	0,56	98%	100%	100%	43%	98%	99%	15000	2335
07/11/2018	5	586	754		245,00	10,20	109,00		441,84		143,57	5,98	63,87				3682	0	1595	626	24		2	5,48	1,57		15,02		1,25	3,43	0,98		97%		99%	46%	99%		15000	2335
21/11/2018	7	577	818	460,00	300,00	11,30	114,00	112,00	471,99	265,42	173,10	6,52	65,78	64,62	BON	1,778	3933	4424	1923	660	25	2,3	3	7,4	2,06	1	16,50	1,52	1,98	4,88	1,36	0,66	97%	100%	99%	35%	98%	99%	15000	2335
05/12/2018	0	532	793		320,00	12,30	116,00		421,88		170,24	6,54	61,71				3516	0	1892	548	25		2	6,78	2,31		13,70		1,10	3,72	1,27		97%		99%	45%	98%		15000	2335
27/12/2018	0	555	1280	640,00	576,00	10,60	121,00	109,00	710,40	355,20	319,68	5,88	67,16	60,50	BON	2,000	5920	5920	3552	593	28	1,5	2,2	8,02	2,54	1	16,60	0,89	1,30	4,76	1,51	0,59	98%	100%	100%	24%	98%	99%	15000	2335
Moy annu	3,17	865,92	845,88	513,33	334,50	11,96	82,74	98,77	670,29	294,20	278,85	9,51	64,19	59,80		1,98	5585,73	1602,07	3098,31	929,42	19,88	1,37	3,54	4,70	1,66	1,00	18,18	2,44	4,15	4,10	1,52	0,67	97,28%	99,74%	0,99	50,69%	0,98	98,97%		

## Annexe 8 : Indicateurs de performance

### ➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b>		<b>15 pts</b>	<b>15 pts</b>
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto-surveillance du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)</b>		<b>30 pts</b>	<b>28 pts</b>
VP.252 <sup>2</sup>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.253 <sup>2</sup>	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	0 à 5 pts	90% → 4 pts
VP.254 <sup>2</sup>	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. <b>Les points du paramètre VP.255 sont acquis si le paramètre VP.252 est validé (→ Oui).</b>	0 à 15 pts	90% → 14 pts
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)</b>		<b>75 pts</b>	<b>58 pts</b>
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 pts	80% → 13 pts
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
<b>TOTAL</b>		<b>120 pts</b>	<b>101/120</b>

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.253 : 50%≥VP.253 → 0 pt ; 60%≤VP.253<70% → 1 pt ; 70%≤VP.253<80% → 2 pts ; 80%≤VP.253<90% → 3 pts ; 90%≤VP.253<95% → 4 pts ; 95%≤VP.253 → 5 pts. Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.255 (les mêmes modalités sont appliquées pour le paramètre VP.256) : 50%>VP.255 → 0 pt ; 50%≤VP.255<60% → 10 pt ; 60%≤VP.255<70% → 11 pt ; 70%≤VP.255<80% → 12 pts ; 80%≤VP.255<90% → 13 pts ; 90%≤VP.255<95% → 14 pts ; 95%≤VP.255 → 15 pts

<sup>2</sup> Les 10 points du paramètre VP.252 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :

- **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP. 253)
- **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP. 254)

➤ Indice de connaissance de rejet au milieu naturel :

DESCRIPTION	NOTATION	VALEUR 2017
<b>PARTIE A : ELEMENTS COMMUNS A TOUS LES TYPES DE RESEAUX</b>	<b>100 pts</b>	<b>90 pts</b>
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 30 pts Non → 0 pt	30 pts
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
<b>LES PARTIES B ET C SONT COMPTABILISEES SEULEMENT SI, AU MOINS, 80 POINTS SONT OBTENUS POUR LA PARTIE A</b>		
<b>PARTIE B : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX SEPARATIFS OU PARTIELLEMENT SEPARATIFS</b>	<b>10 pts</b>	<b>0 pt</b>
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
<b>PARTIE C : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX UNITAIRES OU MIXTES</b>	<b>10 pts</b>	<b>5 pts</b>
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
<b>TOTAL</b>	<b>120 pts</b>	<b>95/120</b>



Le 1er janvier 2018, après un travail continu de fusion des syndicats d'eau et d'assainissement, les compétences eau et assainissement ont été transférées par ses 29 communes membres à la Communauté de communes du Pays de Nay. Il n'y a donc plus qu'un seul service d'eau et d'assainissement sur le territoire.

Ce regroupement a été entrepris en 2008 par les élus, tout en continuant à travailler, au quotidien, au développement des équipes et des réseaux, avec un service performant dont la qualité est régulièrement saluée par les institutions partenaires. Il faut donc rendre hommage aux élus, présidents et vice-présidents des syndicats, qui ont participé à cette construction commune.

Vous trouverez dans cette lettre des informations pratiques sur le service eau-assainissement et les projets de la communauté de communes.

Les investissements projetés dans le cadre des schémas directeurs se poursuivent. L'agrandissement de la station d'épuration de Baudreix est terminé depuis le mois d'avril. La mise en place des réseaux d'assainissement collectif a débuté au printemps sur le territoire des communes de Beuste et Baudreix. Le renouvellement annuel des canalisations d'adduction d'eau potable se poursuit également.

Notre ambition sera aussi de produire plus d'eau potable car nous avons la chance de posséder sur notre territoire une ressource de très grande qualité, non impactée par les micropolluants.

Bonne lecture à toutes et à tous.

**Christian PETCHOT-BACQUE**  
Président  
de la Communauté de communes

**Alain CAPERET**  
Vice-président  
Eau / Assainissement

### RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

#### Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par la collectivité en charge de l'eau et l'assainissement. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur [www.seapan.fr](http://www.seapan.fr) ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : [accueil.seapan@paysdenav.fr](mailto:accueil.seapan@paysdenav.fr)

Ou au 05 59 61 11 82 (tapez 2 pour accéder au service des eaux de la CCPN)

**Deux nouveaux forages sur la commune de Baudreix**, mis en place par le syndicat producteur d'eau SMNEP. Ils viennent substituer ceux de Bordes où la qualité était à la limite de la conformité. Démarrés en septembre 2017, ces travaux prioritaires ont été intégralement financés par le SMNEP (1.3 M€ HT).



Alain CAPERET, (Vice-président CCPN et vice-président du SMNEP) sur le site d'un des nouveaux forages de Baudreix (Crédit photo SMNEP).

Cette eau mélangée à celle produite et distribuée par le service des eaux du Pays de Nay présente une excellente qualité, 100% conforme à la réglementation, et permet de garantir la qualité de l'eau des Pyrénées au robinet de l'ensemble de nos usagers.



Nouvelle station d'épuration de Baudreix (20 000 EH) en service.

## Lettre d'information 2018 aux usagers du service des eaux

### Eau potable

Qualité de l'eau produite par le SMNEP :

Deux nouveaux forages en service.

Campagne de renouvellement des compteurs :

Un gros déploiement sur le territoire.

Protéger votre compteur d'eau

Et surveillez vos consommations.

### Assainissement

La station d'épuration de Baudreix doublée

La station de Bénéjacq supprimée

Le Lagoïn libéré de toute pollution domestique

Prime à l'épuration : La CCPN est une très bonne élève

### Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement

## Campagne de renouvellement des compteurs d'eau.

L'article 9 de l'Arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service, impose le changement des compteurs d'eau de plus de 15 ans. Dans le cadre de la modernisation de ses installations publiques, les agents du service des eaux de la Communauté de communes du Pays de Nay les remplacent progressivement.

Rassurez-vous, cette opération est gratuite et entièrement prise en charge. Un rendez-vous est néanmoins nécessaire avec le propriétaire de l'immeuble concerné (ou son locataire). Selon la pyramide des âges, environ 5 000 sur les 12 000 compteurs d'eau potable seront à renouveler sur 4 ans.



Compteur avec télérelève et robinet inviolable

800 compteurs seront remplacés au cours de l'année 2018 par les agents du service public.

### Protection contre le gel.

Vous avez la garde de cet équipement public et vous devez le protéger contre le gel au moyen de plaques de polystyrène mais jamais de matériaux absorbants tel que laine de roche ou paille.

## Eau : Fuites avant/après compteur

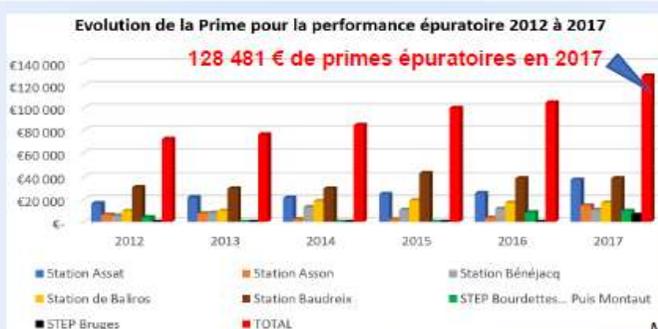
Loi WARSMANN : Depuis le 1er juillet 2013, le distributeur a l'obligation de vous avertir d'une surconsommation anormale d'eau. Cette loi traite des modalités de plafonnement et de facturation en cas de fuites après compteur (écrêtement). Si une fuite est décelée, vous avez l'obligation de prévenir le service des eaux pour qu'il constate et vous conseille. Vous devez faire intervenir un professionnel agréé pour réparer et signaler au service des eaux que la réparation est effectuée.

## Assainissement : Primes de l'Agence de l'eau :

### La CCPN est une très bonne élève

L'aide à la performance épuratoire pour les stations d'épuration est un dispositif instauré par l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui prévoit des bonifications particulièrement incitatives pour favoriser la gestion performante des systèmes d'assainissement.

- encourager la bonne gestion des ouvrages
  - améliorer des performances épuratoires pour respecter les objectifs de qualité des eaux
  - acquérir des connaissances précises sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement et les mettre à la disposition du public.
- L'augmentation de la prime sur l'ensemble des ouvrages d'assainissement du Pays de Nay met donc bien en avant une augmentation du taux de collecte des effluents (grâce aux travaux de modernisation et un bon entretien des réseaux) et une amélioration de la qualité de traitement des eaux usées (grâce à la modernisation et la bonne exploitation des stations d'épuration en régie publique depuis 2009).



Mesure du débit de la Source Loustau à Montaut, dite de « La Mouscle », une des productions et distribution d'eau potable assurée par la CCPN et son service des eaux comme les sources de Arbéost, Ferrières et le forage de Lestelle-Bétharram.



Nouvelle génération de presse à vis pour déshydrater les boues à Baudreix

## Assainissement : La nouvelle station d'épuration de Baudreix en service.

Celle de Bénéjacq supprimée,

Le Lagoin réhabilité.

Depuis juillet 2017, les effluents de la commune de Bénéjacq sont transférés sur 4.6 km de conduites sur le réseau de collecte du système d'assainissement de Baudreix. L'ancienne station de Bénéjacq est remplacée par un bassin tampon avec prétraitements et un nouveau poste de relevage à la base de loisirs des Okiris permet de refouler tous les effluents de la rive droite à la rive gauche du Gave de Pau jusqu'à cette nouvelle usine.

La station d'épuration de BAUDREIX, en service depuis avril 2018, a donc été doublée en capacité de traitement (biologique) et permet d'épurer les eaux usées domestiques de Igon, Coarraze, Nay, Bourdettes, Bénéjacq, Mirepeix et Baudreix.

Le réseau d'assainissement de Baudreix est d'ailleurs en cours d'extension depuis juin 2018, ces travaux s'achèveront pour l'ensemble du bourg en 2019.

Nouveaux bassins (tampon et aération) de la station d'épuration de Baudreix





Référence à rappeler N° du contrat : 641300  
Occupant :

Adresse du lieu desservi :

Destinataire de la facture

Communauté de communes du Pays de Nay  
Service Eau et Assainissement  
PAE Monplaisir  
64800 BENEJACQ  
Tel : 05.59.61.11.82 - Fax : 05.59.61.48.48  
Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr

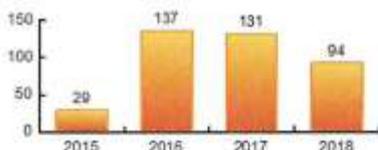
Service Client :  
Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et  
de 13h30 - 17h00  
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)  
le soir après 17h00 - Week-end et jours Fériés.

**Message :**

Facturation abonnement 2ème semestre 2018 (du 01/07/2018 au 31/12/2018) ainsi que votre consommation annuelle réelle (ou évaluée), déduction, le cas échéant, de la facture estimative.

Attention si votre compteur d'eau n'a pu être relevé (compteur non accessible) nous avons estimé votre consommation en prenant 10m<sup>3</sup> de moins que l'année N-1  
Le symbole E dans ce cas là sera mentionné au dos de votre facture sur la ligne compteur au dos de votre facture

Historique de consommation



**Facture réelle n° 2018-EA-00-38347 du 25/10/2018**

**Eau et Assainissement**

Période de consommation du 10/10/2017 au 18/10/2018  
Abonnement du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

**Votre consommation d'eau** **120 m<sup>3</sup>**  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00368-€

	Montants
Abonnement	132,02
Consommation	442,13

**Total de la facture** **574,15**  
**Prélèvements et avances à déduire** **-531,00**

**Somme prélevée le 26/11/2018** **43,15 €**

Le montant sera prélevé sur le compte  
Domiciliation : /

**Emetteur :** EAU CC PAYS DE NAY

**Exercice :** 2018/0

**N° facture :** 38347 1

**Montant :** 43,15 €

**Prélevé sur le compte**  
**Domiciliation :**

**Date de prélèvement :** 26/11/2018

**Mandat de prélèvement SEPA :**

**ICS :** FR75EAU579496

**RUM :**

**BIC :**

**IBAN :**

**CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT  
NE PAS REGLER**

Facture réelle n° 2018-EA-00-30347 du 25/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
5118030740001	000044488	015 m	18/10/2018	R	2253			2373	120
<b>Consommation totale</b>									<b>120</b>

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
<b>Distribution de l'eau</b>				<b>211,00</b>	<b>11,61</b>	<b>222,61</b>	
Abonnement Eau	2018	1 x 181 j	181 jours	36,50000	36,50	2,01 (5,50%)	38,51
Abonnement Eau	2018	1 x 184 j	184 jours	38,90000	38,50	2,01 (5,50%)	38,51
Redevance EAU	2018		120 m3	1,05000	129,00	6,83 (5,50%)	132,93
Redevance Préservation ressources	2018		120 m3	0,10000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
<b>Collecte des eaux usées</b>				<b>251,60</b>	<b>25,16</b>	<b>276,76</b>	
Abonnement Assainissement	2018	1 x 181 j	181 jours	25,00000	25,00	2,50 (10,00%)	27,50
Abonnement Assainissement	2018	1 x 184 j	184 jours	25,00000	25,00	2,50 (10,00%)	27,50
Redevance Assainissement	2018		120 m3	1,68000	201,60	20,16 (10,00%)	221,76
<b>Organismes publics</b>				<b>69,60</b>	<b>5,18</b>	<b>74,78</b>	
Redevance Pollution	2018		120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5,50%)	41,78
Redevance Modernisation des Réseaux	2018		120 m3	0,25000	30,00	3,00 (10,00%)	33,00
<b>Total de votre facture</b>				<b>532,20</b>	<b>41,95</b>	<b>574,15</b>	
<b>Prélèvements et avances à déduire</b>				<b>-492,21</b>	<b>-38,79</b>	<b>-531,00</b>	
<b>Montant total à payer</b>				<b>39,99</b>	<b>3,16</b>	<b>43,15</b>	

**Commentaires**

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales. Émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1017-5, R.3342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par M PÉTOHOT-BACQUE, Président de la CCPN.

**MODÈS DE PAIEMENT**

- En Prépaiement automatique à l'adresse de l'établissement (pour régler les factures suivantes): rempli le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site internet www.scpn.fr.
- Par Internet : connectez-vous sur le site [www.scpn.fr](http://www.scpn.fr) ou [www.tyboudget.gouv.fr](http://www.tyboudget.gouv.fr) en renseignant les références suivantes :  
Identifiant Collectivités : 502032  
Référence : 2018-EA-00-30347
- Par Titre Inversement de Paiement (TIP) : datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifier jamais le montant du TIP. Si la mention « JOINSHEZ UN RUB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, TROUSSEZ pas de joindre un RUB, RIB, RICE ou IBAN sans oublier de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafier et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en ne pas oublier de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour décrite, affranchie au tarif un vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifier jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le solde TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafier. Ne joindre aucun autre document à votre règlement.
- Par Virement : sur le compte de la Trésorerie de Nay : FR57 3000 1000 2204 4800 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000. Précisez dans la zone « Objet libellé » : « Eau - CCPN » puis le n° de la facture indiquée au verso.
- En numéraire (dans la limite de 200€) : se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 9 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, lundi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

**RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS**

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPAN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figurent au verso.
- En cas de difficulté de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 9 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

**VOIES DE RECOURS**

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1017-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'instance (ou le Tribunal de Grande Instance, au-delà du 1000€).